

**Énonciation journalistique et subjectivité:  
les marques du changement**

*par*

*Jean Charron*

*Et*

*Loïc Jacob*



Jean Charron  
et  
Loïc Jacob

**Énonciation journalistique et subjectivité:  
les marques du changement**

Les Études de communication publique  
Cahier numéro 14

Département d'information et de communication  
Université Laval  
Québec  
1999

Les Études de communication publique <sup>ISSN 1183-5079</sup>

Département d'information et de communication  
Pavillon Louis-Jacques-Casault  
Université Laval  
Québec, G1K 7P4

Les Études de communication publique présentent des travaux de recherche réalisés par des étudiants, des professeurs et des chercheurs. Les auteurs sont invités à faire parvenir au coordonnateur du Comité de rédaction un exemplaire de leur manuscrit accompagné d'une disquette où se trouve le texte traité par logiciel WordPerfect ou Word. Nous recommandons aux auteurs de se conformer à la norme BNQ 9921-300 dans la présentation de leur rapport de recherche et à la norme ISO 690 : 1987 dans la présentation de leurs références bibliographiques.

Comité de Rédaction:

Jean Charron  
Jean de Bonville  
Gilles Gauthier

Saisie et mise en page:

Marie France Hamel

© Université Laval, 1999  
Dépôt légal, 3<sup>e</sup> trimestre  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-921383-16-0

## Introduction

La norme d'objectivité, qui a joué un rôle si central dans la constitution du journalisme nord-américain, est aujourd'hui contestée non seulement par les théoriciens de la communication et les critiques des médias<sup>1</sup>, mais par les journalistes eux-mêmes. En effet, de plus en plus de praticiens des médias pensent que le concept d'objectivité journalistique achève sa vie utile. Plusieurs phénomènes concourent à cette remise en question. Signalons notamment :

- la diversification des supports techniques d'information et l'hyperconcurrence dans l'industrie de la culture qui forcent les médias à chercher à se distinguer les uns des autres dans un marché fort encombré;
- l'importance prise dans les journaux par les genres journalistiques plus subjectifs, comme la chronique d'opinion ou d'humeur, qui autorisent un style plus personnel;
- l'accélération du processus d'information que permettent les liaisons satellites, les réseaux informatiques (Internet) et l'information en direct et en continu et qui contribue à la mise en valeur de la spontanéité, de l'émotion, du commentaire « à chaud », bref de pratiques peu compatibles avec la norme traditionnelle d'objectivité et de distanciation;
- un relativisme culturel et épistémologique en vertu duquel la connaissance ne serait qu'une question de point de vue et qu'à la fin le point de vue de l'un vaut bien celui de l'autre.

Plusieurs analystes des médias (Charron et de Bonville, 1996a, 1996b; Lavoigne, 1991; Coulomb-Gully 1995; Bougnoux, 1995) voient dans la pratique journalistique contemporaine un redéploiement des stratégies discursives dans le sens d'une subjectivation du discours de presse. Alors que la rhétorique d'objectivité du journalisme d'information nord-américain commande de rédiger les nouvelles dans un style neutre et impersonnel et de gommer toute trace de subjectivité, les journalistes d'aujourd'hui auraient plutôt tendance à personnaliser leur style, à chercher à se distinguer en inscrivant dans leurs textes leur qualité de sujet. Cette reconnaissance nouvelle de la subjectivité élargit l'éventail des choix discursifs des journalistes et leur ouvre des possibilités inédites quant à la définition d'une identité et d'une légitimité professionnelles

Nous avons tenté de valider cette hypothèse d'une subjectivation du discours de presse en analysant un corpus d'articles de nouvelles sur la politique publiés dans des quotidiens québécois de langue française entre 1945 et 1995. La présente monographie expose quelques-uns des problèmes

---

<sup>1</sup> Pour un inventaire des formes que prend la critique savante du concept d'objectivité journalistique, voir Gauthier, 1991.

méthodologiques que nous avons rencontrés au cours de cette recherche ainsi que les solutions que nous avons tenté d'y apporter. Elle présente une méthode pour repérer et mesurer les manifestations de subjectivité dans des textes de nouvelles en définissant des indicateurs et des procédures de repérage susceptibles d'être appliqués sur un vaste corpus d'articles. Et puisque notre recherche a un caractère historique, la méthode privilégie les marques de subjectivité dont l'interprétation ne requiert pas une connaissance intime du contexte socioculturel et sociolinguistique des différentes époques visées par notre recherche.

Avant de proposer quelques solutions aux problèmes que pose la mesure de l'objectivité/subjectivité journalistique, quelques remarques préliminaires s'imposent afin de prévenir certains malentendus.

**Premièrement**, pour échapper - au moins partiellement - à une polémique stérile, il faut convenir, dès le départ, que l'argument à l'effet que l'objectivité journalistique ne serait qu'un mythe n'est pas pertinent ici. La présente discussion ne porte pas sur la possibilité ou l'impossibilité pour le journaliste de rapporter objectivement des faits ou des situations; il est plutôt question de l'objectivité du «texte» journalistique lui-même, c'est-à-dire des modalités particulières d'écriture ou d'énonciation des textes de nouvelles. Ainsi, il nous importe guère de savoir si la distinction entre les faits et les opinions est théoriquement valide: il nous suffit de constater que les journalistes nord-américains, traditionnellement, ont « pratiqué » cette distinction, qu'ils l'ont donc considéré comme pratiquement valide et qu'ils ont prétendu la mettre en application dans l'écriture de presse. Cela a donné un style d'écriture qui, en regard du couple objectivité/subjectivité, présente des caractéristiques particulières. Or, si notre hypothèse sur la subjectivation est juste, alors nous devrions observer des changements dans le style journalistique. Notre problème consiste donc, d'abord, à définir des critères qui permettent de déterminer si un énoncé dans un texte de nouvelle est conforme ou non à la norme journalistique d'objectivité. Ensuite, il reste à voir si de tels critères peuvent servir à l'analyse d'un large corpus de textes. La difficulté, à ce moment-ci de la discussion, est moins théorique que méthodologique.

**Deuxièmement**, nous définissons la notion de « subjectivation » du discours de presse dans le cadre plus général d'une problématique de l'énonciation journalistique. Nous cherchons en effet à mesurer ce qu'on pourrait appeler la « teneur en subjectivité » du discours de presse, de manière à pouvoir caractériser et comparer les modes d'énonciation des textes de nouvelles dans la presse écrite à différentes époques. Voilà une perspective de recherche qui nous éloigne des considérations normatives généralement associées aux mesures empiriques de l'objectivité/subjectivité. Ainsi il ne s'agit pas ici de mettre au point une méthode pour évaluer la performance des médias en regard des normes professionnelles de neutralité, d'équité ou d'équilibre des points de vue, ou à chercher à débusquer, par des analyses de contenu ou autrement, des biais idéologiques structurels dans la

couverture médiatique des affaires politiques, ou encore à mesurer des écarts entre le réel et la représentation médiatique du réel. Les travaux consacrés à ce genre de problèmes abondent mais notre objectif - et notre objet - sont à ce point éloignés des leurs que les solutions qu'ils apportent aux difficultés que présente la mesure empirique de l'objectivité ne nous sont guère utiles. Aussi il n'apparaît pas non plus utile pour notre discussion de reprendre ici les nombreuses critiques qui ont été adressées à ce type de travaux (pour une synthèse, voir Hackett, 1984).

**Troisièmement**, en construisant nos instruments de mesure de la subjectivité énonciative dans le discours de presse, nous avons soumis nos choix méthodologiques à une contrainte supplémentaire : non seulement avons-nous cherché des indicateurs de subjectivité et des procédures de repérage et de codage susceptibles d'être appliqués à de grands corpus, mais nous avons aussi cherché à automatiser le plus d'opérations possible en les confiant à un ordinateur<sup>2</sup>. En effet, pour pouvoir analyser un grand corpus, il nous fallait privilégier les expressions de subjectivité qui prennent des formes linguistiques les plus facilement repérables; ces formes linguistiques, une fois définies, peuvent être repérées automatiquement par un ordinateur<sup>3</sup>. Ce choix de consacrer temps et énergie à mettre au point des procédures de codage assisté par ordinateur se justifie par les vertus d'une approche comparative dans l'étude du discours de presse. Nous pensons en effet que nous ne pouvons saisir les particularités de ce discours qu'en le comparant à d'autres types de discours, en comparant aussi entre elles les formes qu'il peut prendre (selon les genres, les types de médias, les secteurs de couverture, etc.) et en comparant finalement différentes époques et différents contextes socioculturels. Pour que de telles comparaisons soient réalisables, les chercheurs doivent tendre à harmoniser leurs méthodes et mettre au point des procédures qui puissent être appliquées à grande échelle.

**Quatrièmement**, bien que, de toute évidence, un locuteur puisse exprimer, et avec force, sa subjectivité en posant sur les choses et sur les gens un jugement selon les catégories générales du bon ou du mauvais, il nous est apparu plus prudent sur le plan méthodologique et justifié sur le

---

<sup>2</sup> Pour la plupart des indicateurs que nous avons retenus, l'ordinateur ne peut pas faire seul le travail de codage. Il agit plutôt comme un support technique qui permet d'accélérer et de faciliter le travail du codeur en repérant automatiquement et en soumettant au codeur les formes linguistiques que sont susceptibles de prendre les phénomènes discursifs que recherche le codeur.

<sup>3</sup> Précisons, pour ceux que la technique informatique intéresse, que nous avons utilisé le logiciel de base de données textuelles Edibase, couplé au progiciel SAS (Statistical Analysis System). La plupart des logiciels d'analyse textuelle traite des fichiers de codes, auxquels l'analyste n'a pas directement accès et qui correspondent à des éléments repérés dans des textes. SAS lit plutôt les textes et peut y reconnaître des codes. L'analyste peut donc travailler avec des fichiers de texte, y insérer des codes que SAS peut ensuite repérer et traiter. Tout au long du processus, on peut donc se référer à des fichiers qui comprennent à la fois du texte et des codes.

plan théorique d'exclure de la présente discussion l'évaluation en tant que modalité d'expression de la subjectivité dans les textes de nouvelles.

Sur le plan méthodologique, les contraintes que nous nous imposons (grand corpus d'articles distribués sur une longue période) nous incitent à chercher des indicateurs qui correspondent à des formes linguistiques les plus univoques possibles et dont le repérage et le classement requièrent le minimum d'interprétation de la part des codeurs. Or, l'évaluation subjective ne correspond pas à une ou des formes linguistiques distinctes. Très souvent, les mots par lesquels un locuteur exprime un jugement sur les choses, ne portent pas, de manière intrinsèque, de valeur axiologique; celle-ci leur est plutôt attribuée par le contexte. C'est ainsi que des mots ou des expressions, neutres dans leur sens littéral ou leur usage commun, peuvent être investis d'une valeur axiologique. Cela signifie qu'il faut laisser au codeur le soin d'interpréter les énoncés pour identifier ceux qui présentent une caractère évaluatif .

Or, cette interprétation pose des difficultés particulières. D'abord, l'évaluation subjective n'est pas un concept que l'on peut décomposer en catégories discrètes; elle se constitue plutôt dans un continuum. Comment alors tracer la frontière entre ce qui est et n'est pas évaluatif? Et comment définir des catégories générales opérationnelles correspondant à des degrés préétablis et univoques de subjectivité évaluative?

De plus, lorsque la mesure porte sur un corpus qui s'étend sur une longue période, les erreurs d'interprétation augmentent en raison de la méconnaissance par les codeurs du contexte historique, culturel et sociolinguistique des différentes époques couvertes par le corpus. Par exemple, dans les quotidiens de langue française publiés au Québec, une expression comme «*honorable ministre* » n'a pas la même signification en 1945 et en 1995. En 1945, c'est la manière normale, habituelle et neutre de désigner un ministre dans un texte de nouvelle; le journaliste-locuteur n'affiche nullement sa subjectivité en qualifiant le ministre d' « honorable ». En 1995, la même expression pourrait prendre différentes colorations : soit par exemple qu'il s'agisse, pour une raison ou une autre, d'accentuer le registre protocolaire ; soit que l'on veuille signifier que ce ministre-là est particulièrement digne d'estime ; soit encore que l'expression marque une intention ironique (auquel cas, le qualificatif pourrait signifier le contraire de ce qu'il signifie habituellement).

Par ailleurs, dans la tradition du journalisme objectif nord-américain, la qualification axiologique est une forme qui, en principe, ne doit pas apparaître dans les nouvelles. Cela ne signifie pas que les évaluations subjectives sont nécessairement absentes ; cela signifie plutôt qu'elles vont tendre à emprunter des formes subtiles et ambiguës qui permettent aux journalistes de faire comprendre à qui veut bien comprendre, mais sans se faire reprocher de l'avoir dit... Les évaluations vont tendre à prendre des formes ouvertes à des interprétations multiples de la part des codeurs.



Finalement, dans les nouvelles de la presse nord-américaine, l'évaluation axiologique ne représente qu'une dimension plutôt secondaire de la subjectivation. Contrairement à d'autres types de discours médiatiques (pensons, par exemple, à l'éditorial, aux chroniques dans les journaux, à certaines tribunes téléphoniques à la radio ou encore aux pseudo-émissions d'information humoristiques à la télévision), la qualification axiologique apparaît rarement dans les articles de nouvelles, du moins dans le contexte nord-américain. De plus, parce qu'elle constitue, encore aujourd'hui, un écart évident à la norme, elle n'échappe pas à la conscience du locuteur; or, ce qui nous intéresse, c'est de repérer les changements de la norme elle-même, c'est-à-dire des manifestations de subjectivité qui tendent à s'intégrer au « style journalistique », c'est-à-dire à une manière normale et routinière de rédiger des articles de nouvelles, une manière qui n'a pas à être « pensée » et qui vient « naturellement » au journaliste qui rédige son article.

\*\*\*

La présente monographie se divise en quatre parties. La première expose sommairement une problématique de l'énonciation journalistique et souligne la pertinence d'analyser, sous cet angle, l'objectivité/subjectivité du discours de presse.

La deuxième partie traite de la subjectivité telle qu'elle peut se manifester dans la manière dont le journaliste, par les différentes formes du discours rapporté, manipule le discours d'autrui. Quelques pages dans cette section sont consacrées à l'ambiguïté du discours rapporté et aux difficultés que pose son repérage dans les textes de presse.

La troisième partie porte sur certaines manifestations de subjectivité que l'on peut repérer dans la composante analytique du discours de presse. En effet, lorsque le journaliste prétend exposer une situation ou mettre en événement en perspective pour lui donner une signification, il est susceptible d'utiliser des formes rhétoriques qui trahissent sa présence en tant que locuteur/sujet et qui, éventuellement, trahissent aussi son point de vue sur l'objet de l'énoncé.

La quatrième partie traite de la subjectivité induite par certaines formes de mise en scène du journaliste dans son propre discours ainsi que des appels au lecteur dans le discours de presse.

\*\*\*

## **1. Subjectivité énonciative et discours de presse**

### **1.1 Énonciation et subjectivité**

La pragmatique et la linguistique critique (Fairclough, 1992, 1995; Halliday, 1978) nous enseignent que tout discours remplit trois fonctions essentielles :

- 1) une fonction de représentation du monde (fonction référentielle ou « idéationnelle »);
- 2) une fonction d'affirmation de l'identité sociale du locuteur;
- 3) une fonction de mise en relation du locuteur à celui à qui il s'adresse.

Tout discours opère donc une triple mise en rapport: rapport du locuteur à lui-même par l'expression de son identité; rapport à l'objet dont il parle par la mise en représentation du monde; et rapport à autrui par la définition d'une relation et, par conséquent, de l'identité d'autrui. Ainsi, un locuteur, quel qu'il soit, ne peut pas formuler un énoncé sur le monde sans qu'une « position » face au monde n'y soit exprimée, sans que son identité en tant que sujet n'y soit inscrite de quelque manière et sans que l'identité de l'allocutaire et la nature de la relation que le locuteur cherche à établir avec lui n'y soient définies. Les choix discursifs du locuteur traduisent (ou trahissent) la position qu'il occupe ou s'attribue face à lui-même, face aux objets dont il parle et face à ceux à qui son discours est destiné. Autrement dit, les caractéristiques (morphologiques, sémantiques, pragmatiques...) d'un discours recèlent toujours des traces, plus ou moins manifestes suivant un indice de « transparence », des conditions de sa production et de sa communication.

Selon Padioleau (1976, p.268), le discours de presse prend forme à travers des « rhétoriques journalistiques » qui « englobent bien sûr les procédés d'écriture de presse pour communiquer des nouvelles mais aussi les représentations qu'y projettent les journalistes d'eux-mêmes, des alters, des éléments physiques ou culturelles présents dans les contextes d'interaction attachés à leurs positions de journalistes ». Ainsi, le discours journalistique, tel qu'il se donne à lire dans les pages du journal ou à entendre/voir dans le bulletin de nouvelles radiophonique ou télévisé ne se définit pas seulement comme un lieu de représentation du monde ou des événements, comme un « contenu » ou un ensemble de propositions sur le monde (fonction référentielle); le discours de presse est aussi un lieu de construction et d'affirmation de l'identité sociale du journaliste (du journal et du journalisme) et un lieu de mise en relation de celui qui parle à celui à qui il s'adresse, et donc un lieu de construction d'un type de rapport au public. Les normes d'écriture de presse (le classement des événements et des informations dans des thèmes et des rubriques - politiques sport, économie, culture... -, le répertoire sémantique et le niveau de langage autorisés, la structuration des informations selon un modèle hiérarchique,

chronologique, narratif, etc.), les dispositifs de mise en page/ en scène /en ondes du discours, etc.) sont la traduction, dans le discours, des conditions matérielles et techniques, mais aussi culturelles et identitaires, de production et de communication du discours de presse.

En livrant des informations sur un objet (un «fait», une déclaration), le journaliste ne peut pas ne pas donner une représentation de cet objet et, ce faisant, définir la nature du rapport qu'il entretient avec l'objet. La mise en représentation de l'objet implique un point de vue, une «position», qui est celle du journaliste et qui concourt à définir son identité sociale en tant que témoin des faits du monde. Le journaliste se donne une «position» et exprime une identité même dans les cas où il s'emploie à utiliser un langage le plus neutre possible, le plus transparent, libre de toute connotation, de toute ambiguïté, de tout jugement de valeur; car c'est alors cette neutralité qui définit la position («au-dessus de la mêlée») et l'identité professionnelle («témoin/reporter») du journaliste.

En s'adressant au public, le journaliste ne peut pas ne pas lui attribuer aussi une certaine «position» et une certaine identité et définir, du même coup, la nature du rapport qu'il entretient avec lui. Les choix discursifs du journaliste (quelles informations retenir?, sur quoi insister?, comment organiser ces informations?, quels mots et quelles images choisir?, etc.), s'opèrent en fonction du public auquel il s'adresse (qui lira mon texte?, quand?, que sait-il déjà?, que veut-il savoir?, que peut-il comprendre?, etc.). Certes, des questions de ce genre effleurent à peine sa conscience; les réponses sont déjà inscrites dans les normes et les pratiques routinières et dans un « habitus » professionnel et elles sont transposées «naturellement» dans le texte. Il n'en demeure pas moins que ces choix - qui, par effet de socialisation peuvent se figer dans des automatismes - résultent en une mise en représentation de l'identité du public et du rapport du journaliste au public.

Il en va de même pour le rapport que le journaliste, à travers son discours, définit et entretient avec les autres acteurs du système d'information, à savoir les sources d'information, les collègues, les techniciens, les supérieurs hiérarchiques, les journalistes des autres médias. Suivant la nature des événements à couvrir (qui peuvent comporter des éléments « délicats », des aspects plus ou moins « sensibles »), le journaliste pourra être amené, au moment de rédiger son article, à se demander ce que les autres acteurs du système d'information, ceux qui comptent pour lui, penseront de son texte, comment ils y réagiront et en quoi ces réactions pourront, en retour, l'affecter.

Le consommateur d'information, à défaut d'en avoir une conscience aiguë, « ressent » ces dimensions du discours journalistique qui sont constitutives du « contrat de communication » qui régit son rapport aux médias d'information. Par la notion de « contrat de communication », nous voulons

souligner le fait que le discours de presse est fortement institutionnalisé, c'est-à-dire que sa nature, ses formes, ses catégories, ses objets, ses fonctions, son fonctionnement, ses registres, etc. font l'objet de conventions. C'est donc en vertu de ce contrat de communication que le lecteur sait « lire » le journal et qu'il sait, avant même de le lire, le genre d'informations et de discours qu'il va y retrouver. Non seulement le lecteur sait ce qu'est un journal, mais il développe des attentes particulières à l'égard de « son » journal, attentes que celui-ci se charge de satisfaire quotidiennement.

Le téléspectateur – pour prendre l'exemple de la télévision - sent bien que le bulletin de nouvelles télévisé n'a pas pour unique but d'informer, de livrer un « contenu » d'information, de formuler un ensemble organisé de propositions sur le monde. Il vise aussi à constituer un auditoire en captant l'attention du téléspectateur, à camper celui-ci dans le rôle du citoyen bienveillant qui veut connaître les événements du monde dans lequel il vit et participer ainsi à la vie collective, à l'amener à adopter certaines attitudes (du juste milieu, de la raison raisonnable, des bons sentiments), à le distraire, à l'émouvoir, à stimuler son sentiment d'appartenance à une communauté politique. Le discours du bulletin de nouvelles met en œuvre une variété de procédés discursifs et de dispositifs techniques qui visent à mettre en relief le professionnalisme, l'objectivité, la crédibilité, l'autorité morale des médiateurs, leur maîtrise du monde et de la technique, leurs connaissances virtuellement sans limite, leur désintéressement, leur accès aux puissants, leur solidarité avec les citoyens téléspectateurs, leur capacité de s'aménager pour eux-mêmes une position « au-dessus de la mêlée », etc. (Dahlgren, 1985).

Cet exemple montre bien que cette mise en relation de soi, autrui et le monde se réalise non seulement par le contenu proprement dit des énoncés, par leur « contenu propositionnel », mais aussi – et c'est ce qui nous intéresse ici - par la manière dont le locuteur, dans une situation de discours particulière, formule ses énoncés.

Cette distinction (entre le dit et la manière de dire) correspond, en somme, à celle qu'opère la théorie linguistique entre l'énoncé (une proposition ou une suite de propositions « inscrites » dans des phrases) et l'énonciation, qui est « cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation » (Benveniste, 1970, p.12), c'est-à-dire « l'activité langagière exercée par celui qui parle au moment où il parle » (Anscombe et Ducrot, 1976, p.18, cité par Kerbrat-Orecchioni, 1980), cet acte par lequel un locuteur particulier actualise ces phrases à l'intention d'un allocutaire particulier dans des circonstances spatiales et temporelles précises (Ducrot et Todorov, 1972). Cela dit, énoncé et énonciation renvoient moins à des objets concrets différents qu'à des regards différents posés sur le même objet::

*À l'énoncé conçu comme objet/événement, totalité extérieure au sujet parlant qui l'a produit, se substitue (dans la perspective d'une linguistique de l'énonciation) l'énoncé objet fabriqué, où le sujet parlant s'inscrit en permanence à l'intérieur de son propre discours, en même temps qu'il y inscrit 'l'autre', par les marques énonciatives (G. Provost-Chauveau, 1971, p.12, cité par Kerbrat-Orecchioni, 1980).*

Ce qui intéresse la linguistique de l'énonciation, ce n'est pas tant l'action physique de prononcer des paroles ou d'inscrire des mots sur le papier que les empreintes du procès d'énonciation dans l'énoncé. L'objet de la linguistique de l'énonciation, ce sont les traces dans le discours des conditions de production de ce discours et des différents constituants de la « situation de discours<sup>4</sup> », et plus particulièrement les procédés linguistiques par lesquels le locuteur imprime sa marque à l'énoncé, s'inscrit dans le message (implicitement ou explicitement) et se situe par rapport à lui (Kerbrat-Orecchioni, 1980, p.32).

L'analyse de l'énonciation journalistique consiste à identifier, à travers les choix discursifs du journaliste, la position qu'il occupe ou s'attribue face aux objets dont il parle et face à ceux à qui son discours est destiné (les sources, les collègues, le public, etc.). En ce qui nous concerne, cette analyse porte moins sur le « contenu » des énoncés (les propositions sur le monde) notamment à travers des catégories axiologiques ou de polarisation (bon/mauvais; favorable/défavorable) que sur la manière de dire ou la « forme » que les journalistes donnent à leurs énoncés, cette forme qui rend perceptible une intention de communication, une identité, un rapport aux objets et à autrui.

## **1.2 Subjectivité et énonciation**

Si, comme le dit Gauthier (1989), être objectif, c'est donner priorité à l'objet sur le sujet, alors être subjectif, c'est donner la priorité au sujet sur l'objet. Sur le plan de l'énonciation, un texte est plus ou moins subjectif selon que la présence du locuteur en tant que sujet est plus ou moins manifeste dans son énonciation. Autrement dit, le discours journalistique tend vers la subjectivité lorsque le journaliste rend perceptible, par ses choix langagiers, le fait que ses énoncés ne sont pas indépendants de lui en tant que sujet. A

<sup>4</sup> *On appelle situation de discours l'ensemble des circonstances au milieu desquelles se déroule un acte d'énonciation (qu'il soit écrit ou oral). Il faut entendre par là à la fois l'entourage physique et social où cet acte prend place, l'image qu'en ont les interlocuteurs, l'identité de ceux-ci, l'idée que chacun se fait de l'autre (y compris la représentation que chacun possède de ce que l'autre pense de lui), les événements qui ont précédé l'acte d'énonciation (notamment les relations qu'ont eues auparavant les interlocuteurs, et surtout les échanges de paroles où s'insère l'énonciation) (Ducrot et Todorov, 1972).*

l'inverse, plus le locuteur tend à gommer dans l'énonciation les traces de sa présence en tant que locuteur, plus son discours tend vers l'objectivité.

Du point de vue de l'énonciation, nous considérerons qu'il y a subjectivité énonciative à chaque fois que le journaliste/locuteur laisse dans son énonciation des traces de sa présence en tant que sujet, qu'il laisse voir le monde à partir de son point de vue. Le locuteur tend à la subjectivité dès qu'il se met en scène lui-même en tant que sujet dans son énonciation, lorsqu'il engage plus ou moins manifestement son identité en tant que sujet du discours, lorsqu'il rend perceptible, par ses choix langagiers, le fait que l'énoncé est lié au locuteur. À l'inverse, on dira plutôt que l'énonciation tend à l'objectivité lorsque le journaliste/locuteur cherche à s'effacer devant le référent, lorsqu'il donne à son énoncé une forme qui tend à gommer toute trace de sa présence en tant que sujet et à faire de l'énoncé un objet indépendant du sujet qui l'énonce .

Ainsi, une assertion comme *La Terre est ronde*, qui, dans son énonciation, est parfaitement objective, devient éminemment subjective dès que l'énonciation prend la forme de: *Moi, je dis que la Terre est ronde*. Dans le second cas, en effet, même si l'énoncé ne comporte pas de jugement de valeur ou de qualification axiologique, même s'il ne s'écarte pas des valeurs d'honnêteté, d'intégrité, d'impartialité, censées fonder le journalisme d'information, il donne à voir le monde à partir du point de vue du locuteur. Cet exemple pose le cas du *je* qui, justement parce qu'il est une marque puissante de subjectivité, est banni du style journalistique nord-américain. Le discours de presse, qui traditionnellement accentue la fonction référentielle du langage, aura plus vraisemblablement recours à des marques de subjectivité plus discrètes et dont les effets sont plus subtils.

Considérons donc des exemples plus proches sans doute de ce qui est susceptible d'être observé dans les pages d'un journal. Soit les deux énoncés suivants que nous imagineront être des titres à la une d'un quotidien:

- 1) *Une manifestation a eu lieu mercredi soir à Montréal.*
- 2) *La «manifestation» a eu lieu ici hier!*

Les deux énoncés sont porteurs essentiellement de la même proposition (tel événement a eu lieu à tel endroit à tel moment), c'est-à-dire de la même idée sur le monde. Cependant, le premier énoncé ne contient aucune marque de subjectivité énonciative alors que le deuxième en contient plusieurs. En effet:

- En utilisant un article défini (*la*) plutôt qu'indéfini (*une*), le locuteur de l'énoncé 2 fait appel aux connaissances préalables du lecteur. Ce faisant, il situe son énoncé dans le prolongement d'une relation intersubjective déjà établie entre lui (ou le journal) et le lecteur, ce qui l'autorise à

indiquer, par l'article défini, qu'il sait que le lecteur sait de quelle manifestation l'on parle. Déjà, le choix d'un article défini plutôt qu'indéfini détermine un type de rapport du locuteur à l'allocutaire.

- Le locuteur de l'énoncé 2 guillemette le mot *manifestation*, marquant ainsi un effet de distanciation: le journaliste tient, à propos de l'événement, un méta-discours par lequel il indique un refus d'appropriation du terme guillemeté, signifiant par là, soit que ce mot n'appartient pas à son propre répertoire sémantique (« *ce sont les autres qui disent, sans doute à tort, que l'événement était une manifestation* »), soit qu'il faut l'entendre autrement que dans son sens premier ou habituel (« *je dis que c'était une manifestation, mais vous comprenez qu'il s'agissait, en réalité, d'autre chose* »). Alors que la proposition met l'accent sur le référent (en décrivant un événement), le méta-discours que représente les guillemets met l'accent sur le code et établit une communication directe et parallèle, comme en aparté, entre le journaliste et le lecteur. Ce méta-discours rend le locuteur «visible» en tant que sujet de l'énonciation, puisque, par les guillemets, c'est lui qui prend la parole et « dit » quelque chose au lecteur du journal. De plus, la signification des guillemets repose sur la compétence du lecteur; celui-ci étant campé ici dans la position de celui qui sait, sans qu'on ait besoin d'en dire davantage, ce que signifient les guillemets.
- Le locuteur de l'énoncé 2 choisit aussi d'indiquer le temps et le lieu par des déictiques (*ici, hier*), c'est-à-dire des mots qui n'ont de référent précis qu'en regard de la situation de discours du locuteur, laquelle détermine à quel lieu correspond *ici* et à quel temps correspond *hier*. Ces déictiques placent le locuteur (le journaliste et le journal) au centre de l'univers dont il parle. Par ailleurs, une telle énonciation projette une certaine définition des destinataires de l'énoncé; celui-ci s'adresse manifestement et exclusivement à ceux qui peuvent reconstituer la situation d'énonciation. Les déictiques indiquent un rapport tel entre le locuteur et le destinataire que des précisions supplémentaires sur le temps et le lieu ne sont pas requises. Finalement, les déictiques rappellent la fonction du journal (et par extension du journalisme) en ancrant le discours dans le contexte institutionnel et matériel d'un journal quotidien, dont la durée de vie utile ne dépasse pas un horizon de 24 heures, et qui aurait comme principale finalité de rapporter les événements survenus depuis 24 heures.
- Le point d'exclamation exprime un sentiment ou une émotion qui ne peuvent être que ceux du locuteur. Le point d'exclamation met en représentation le locuteur en train de s'exclamer. Il suggère en outre un contexte d'échange dans lequel les raisons qui justifient l'exclamation sont connues; l'exclamation n'a de sens que si le récepteur à qui l'énoncé est destiné connaît le contexte de l'événement et peut établir si l'exclamation marque l'étonnement, l'excitation, l'indignation ou

l'admiration. L'énoncé met donc en scène non seulement le locuteur s'exclamant, mais aussi un allocutaire qui saisit en quoi il y a matière à s'exclamer

Cet exemple montre bien que ce que l'on veut dire en parlant d'indicateurs linguistiques de subjectivité énonciative. Sans prétendre à l'exhaustivité et sans prétendre non plus apporter des solutions à tous les problèmes conceptuels et techniques que peut poser la mesure empirique de l'objectivité/subjectivité journalistique, nous allons examiner plus en détail quelques-unes des marques linguistiques formelles susceptibles de fonder une analyse quantitative de l'objectivité/subjectivité sur un large corpus de textes de presse<sup>5</sup>.

Les marques énonciatives de subjectivité que nous avons retenues ont été regroupées en trois classes : les marques relatives au discours rapporté; les procédés de la rhétorique d'« analyse » journalistique et les mises en scène du journaliste et du lecteur.

---

<sup>5</sup> Notre étude se limite à la presse écrite; il faudrait, dans le cas de la radio et de la télévision, compléter l'analyse par des marques élocutives (les intonations, le rythme du débit, la prononciation, etc.), iconiques et sonores (les bruits, la musique).



## 2. Le discours rapporté

### 2.1 Subjectivité et discours rapporté

On ne saurait analyser la subjectivation du discours de presse sans d'abord distinguer le discours du journaliste de celui des sources citées. Il faut en effet pouvoir déterminer si une marque quelconque de subjectivité doit être attribuée au journaliste ou à autrui. Il est donc nécessaire dans un premier temps d'isoler (par des codes de début et de fin) le discours rapporté (DR) du discours du journaliste de manière à ce que le repérage et le codage des marques de subjectivité ne s'appliquent qu'au discours du journaliste.

Mais la nécessité de borner le DR va bien au-delà de cette seule exigence technique. En effet, le discours rapporté constitue un révélateur particulièrement efficace pour l'étude de la « subjectivation » du discours de presse (Fall et El Mankouch, 1996). Rapporter les propos d'autrui est un procédé d'information à ce point typique et central du discours de presse qu'on ne saurait caractériser l'énonciation journalistique sans considérer les usages que font les journalistes du discours rapporté. Le DR traduit en effet - et rend en quelque sorte visible dans le texte - des aspects essentiels des pratiques journalistiques d'observation de la réalité, de collecte et de traitement de l'information (à qui le journaliste a-t-il parlé?, comment a-t-il su?, qu'a-t-il lu?, etc.) (Zelizer, 1995). Les « faits » dont témoigne le journaliste sont, le plus souvent, de nature discursive: soit que le discours lui-même constitue, pour le journaliste, un « événement » (*Le premier ministre a déclaré que...*), soit que l'événement relaté n'est connu du journaliste qu'à travers un témoignage (*Selon les pompiers, l'incendie s'est déclaré dans le sous-sol de l'édifice*), soit enfin que, dans une chaîne énonciative plus complexe, le DR porte sur un autre discours qui lui-même constitue un « fait » (*La ministre a rappelé que c'est son homologue fédéral qui, le premier, a dit ne pas vouloir entendre les doléances des contestataires*).

Compte tenu de l'importance du DR dans le discours de presse, on doit s'attendre à ce que la tendance à la « subjectivation » se traduise par des changements significatifs dans la manière dont le journaliste rapporte et cadre le discours d'autrui. En effet, si, globalement, les stratégies discursives des journalistes s'orientent vers une prise de parole, alors le rapport au discours d'autrui devrait en être affecté de façon significative. La manière dont le journaliste rapporte et cadre les propos d'autrui dans son propre propos témoigne de son rapport à autrui, et donc à la fois de sa propre identité et de celle qu'il attribue à l'autre.

La subjectivité du journaliste est susceptible de se manifester dans le choix de citer ou de ne pas citer, dans la nature, la quantité et la longueur des segments qui seront retenus aux fins de la citation ainsi que dans le choix du style direct ou indirect. Une analyse de la subjectivité dans le discours

de presse doit surtout accorder une grande attention aux formules introductives du discours rapporté car elles sont un lieu privilégié de manifestation de la subjectivité du journaliste. Les locutions introductives du DR, parce qu'elles définissent un rapport entre le discours citant et le discours cité, et donc une relation entre le locuteur citant et l'énoncé cité, laissent des traces, parfois manifestes, souvent subtiles, de l'intervention du journaliste. Ces formules d'introduction ne font pas qu'attribuer les énoncés cités à autrui; elles en définissent la nature ou le statut et, par conséquent, orientent l'interprétation que l'on fera du discours d'autrui. Le journaliste fait alors irruption dans son énoncé en fournissant au lecteur, de manière plus ou moins explicite, des clés d'interprétation du DR. Dans une rhétorique d'objectivité journalistique «pure», les locutions introductives du DR devraient, en principe, être neutres et n'avoir d'autres fonctions que l'attribution (*Le ministre a dit que...*). Mais il y a subjectivité dès que les locutions introductives, au-delà de la seule attribution, «cadrent» le DR et orientent ainsi la lecture que l'on peut en faire. Or, les textes de nouvelles révèlent une grande richesse de nuances et de coloration quant aux manières d'introduire et de « cadrer » le discours d'autrui. On peut, par exemple, distribuer les formules introductives sur un continuum qui va de l'attribution de parole (*il a dit que*) à l'attribution de pensée (*il pense que*) ou de la parole à l'action (*il s'oppose à, il a décidé que*). Les énoncés des locuteurs cités sont souvent rapportés comme des assertions, mais peuvent aussi dénoter des actes de discours par lesquels le locuteur cité engage sa responsabilité (*il s'engage à, il a promis que, il ordonne que, il a avoué que, etc.*). Certaines locutions introductives agissent, en regard des énoncés cités, comme des modalisateurs (*il prétend que*); d'autres qualifient l'acte de communication lui-même (*a-t-il crié, on chuchote que, etc.*); d'autres encore établissent une polarité négative (*il dénonce, il reproche, il s'en est pris à*) ou positive (*il recommande, il appuie, il se réjouit*); certaines portent un jugement sur le degré d'informativité ou d'exhaustivité du discours d'autrui (*il a même dit que; il n'a fait que répéter que, il a simplement dit que, il s'est contenté de répondre que*); d'autres enfin rapporte le non-dit (*il a laissé entendre que*)<sup>6</sup>.

Les deux exemples suivants permettent d'illustrer quelques hypothèses que l'on peut avancer sur le rôle du DR comme indicateur de la « subjectivation » du discours de presse. Le texte de gauche reproduit un article de nouvelle publié dans *La Presse* du 5 juin 1945 (p.A3); cet article peut être considéré comme typique des normes d'écriture de presse de l'époque. Le texte de droite est une autre version de la même nouvelle, que nous avons rédigée dans le style journalistique plus « moderne » et plus subjectif qui caractérise le journalisme contemporain (dans les exemples, les passages en DR sont en gras).

---

<sup>6</sup> Lorsqu'on travaille sur de grands corpus, il est utile de borner les locutions introductives (ou les autres phénomènes linguistiques que l'on étudie) par un code de début et un code de fin, de manière à ce que l'ordinateur puisse automatiquement les isoler du reste du texte, en dresser des listes et les soumettre à diverses analyses.

**M. Laurendeau dit que ce n'est pas de dominer, mais d'obtenir justice.**

M. André Laurendeau, chef provincial du Bloc populaire canadien, a été, hier soir, le principal orateur à l'assemblée, tenue en la salle paroissiale de Notre-Dame du Saint-Rosaire, angle des rues Boyer et Villeray, en faveur de M. Marcel Poulin, candidat du Bloc dans Saint-Denis.

Après avoir énuméré **quelques réformes projetées par le Bloc: représentation équitable de la province de Québec aux Communes; politique familiale, lutte contre la participation à outrance**, l'orateur demande **de travailler jusqu'au 11 juin pour le triomphe du programme du Bloc.**

M. Laurendeau affirme ensuite qu'**aucun parti n'aura de majorité absolu le 11 juin prochain et qu'il se présente pour nous une occasion exceptionnelle d'envoyer à Ottawa un groupe d'hommes qui nous représenteront effectivement et tiendront la «balance du pouvoir». «Rien n'est plus loin de notre pensée, dit-il, de vouloir dominer le Canada. Il ne s'agit pas de dominer, mais d'obtenir justice».**

M. Marcel Poulin s'en est pris à M. **King qui est devenu, selon lui, le représentant de l'impérialisme au pays./**

Ont également porté la parole: M. Jean-René Auclair et Mlle Paulette Leduc. M. Paul Sylvestre agissait comme maître de cérémonies.

**Le Bloc: La balance du pouvoir  
Il s'agit d'obtenir justice  
(Laurendeau)**

Le Bloc populaire cherche à convaincre les électeurs que le prochain gouvernement sera minoritaire et que le Bloc, s'il détient la **«balance du pouvoir»**, pourra jouer un rôle déterminant, notamment en regard de la représentation équitable de la province de Québec aux Communes, la politique familiale et la lutte contre la **«participation à outrance»**.

Le chef du Bloc, M. Laurendeau s'est montré sensible aux accusations selon lesquelles **le Bloc cherchait à imposer les volontés de la province de Québec à l'ensemble du Canada.** Il a en effet laissé entendre que l'objectif du Bloc n'était pas de dicter les choix du gouvernement canadien et des provinces, ni de perturber le fonctionnement des institutions parlementaires fédérales, mais de défendre les droits de la province. **«Il ne s'agit pas de dominer, prétend-il, mais d'obtenir justice».**

Au cours d'une assemblée dans la circonscription de Saint-Denis, M. Laurendeau a demandé aux partisans de **travailler d'arrache-pied jusqu'au 11 juin pour faire triompher le programme du parti.**

Le candidat du Bloc dans Saint-Denis, M. Marcel Poulin s'en est pris pour sa part au premier ministre King qu'il a qualifié de **«représentant de l'impérialisme au pays».**

L'utilisation du DR présente dans ces exemples des différences significatives en regard de la subjectivité énonciative.

- Le DR (en gras) occupe plus de place dans la version de 1945 que dans la version contemporaine. Le texte de gauche est caractéristique du journalisme d'objectivité en ce que le journaliste en tant que locuteur donne préséance au discours d'autrui. Le journaliste, et il est en cela bien de son temps, s'affiche essentiellement comme un greffier ou «rapporteur» (*reporter*) de nouvelles. Le journaliste rapporte du discours car l'«événement» dont il est question est essentiellement de nature discursive (comme c'est généralement le cas dans l'information politique). Suivant le principe de l'objectivité journalistique telle qu'on la conçoit à l'époque, le journaliste est, pourrait-on dire, «interdit de parole»: le locuteur principal du texte de nouvelle n'est pas, du moins quantitativement, le journaliste lui-même; ce sont plutôt les sources à qui le journaliste donne la parole. Dans cette rhétorique d'objectivité, le discours rapporté remplit une fonction essentiellement informative. Le journaliste laisse en somme ses sources livrer l'information et juger de leur importance.
- Dans le texte de gauche, les énoncés qui appartiennent en propre au journaliste ne visent qu'à distribuer le droit de parole par les locutions introductives neutres (*Après avoir rappelé; affirme que; dit-il*) et à donner à la nouvelle un caractère événementiel et factuel en campant, dès le premier paragraphe, les circonstances immédiates et précises du discours (qui parle, quand et où; ce sont des informations qui, dans le texte de droite, sont moins précises et reléguées au 3<sup>e</sup> paragraphe). Lorsque le journaliste prend la parole, c'est pour établir le cadre matériel et temporel de la prise de parole d'autrui. Les énoncés du journaliste ne portent que sur ces éléments concrets.
- Le texte de 1945 privilégie le discours direct alors que celui de droite utilise plutôt le style indirect. Dans la rhétorique d'objectivité, le journaliste tend à rapporter *in extenso* le discours d'autrui (ou à en donner l'illusion), alors que, dans une énonciation plus subjective, le journaliste choisira plutôt d'incorporer le discours d'autrui dans ses propres énoncés en utilisant le style indirect ou nominalisé. Le journaliste assujettit le discours d'autrui aux exigences de sa propre énonciation, ce qui marque une distanciation entre le discours de la source et le discours journalistique. En outre, dans le style indirect ou nominalisé, le journaliste dispose d'une plus grande marge de manœuvre quant à la reproduction de l'énonciation originale et quant à l'usage des locutions introductives qui permettent d'orienter l'interprétation du discours d'autrui.
- Le style direct et le style indirect définissent des relations différentes entre les acteurs (locuteur citant, locuteur cité, allocutaire) du système de communication. Dans le style direct, le journaliste cède la place au

locuteur cité alors que dans le style indirect il s'interpose, en quelque sorte, entre le locuteur cité et le lecteur du journal. Il devient à la fois interlocuteur du lecteur et médiateur du rapport entre celui-ci et le locuteur cité. Dans le style indirect, le discours du locuteur cité perd son autonomie et est assujéti à l'énonciation du journaliste. La référence n'est pas la situation de discours du locuteur cité, mais celle du journaliste lui-même, placé au centre du système de communication. Le choix de citer en style indirect plutôt que direct porte aussi un jugement de valeur sur l'énonciation originale, dont on a estimé qu'elle ne satisfaisait pas aux critères de la communication journalistique.

- Dans le texte de gauche, la seule intervention que s'autorise le journaliste consiste à résumer le propos d'autrui (*M. Marcel Poulin s'en est pris à M. King*); pour le reste il n'y a aucune tentative d'interpréter, de commenter ou de compléter les propos d'autrui. Par contraste, le locuteur du texte de droite, dès le premier paragraphe, incorpore dans son énonciation son identité d'interprète/analyste en traduisant dans des énoncés de synthèse attribuable au journaliste ce qui, dans le texte de gauche, est présenté comme le discours du politicien. Cette identité s'incarne dans un style d'écriture dans lequel le DR occupe proportionnellement moins d'espace car le journaliste ne se contente plus de rapporter les propos d'autrui, il les contextualise, en donne une interprétation, en dégage des significations (*il s'est montré sensible à; il a laissé entendre que*), ce qui nécessite le recours à des énoncés qui appartiennent en propre au journaliste (comme dans le premier paragraphe) ou à des énoncés rapportés qui ont été prononcés en un autre temps et un autre lieu que l'événement qui fait l'objet de la nouvelle (dans l'exemple de droite, le journaliste rappelle des accusations portées comme le Bloc, sans préciser par qui et quand ces accusations ont été formulées).
- On voit que dans le style plus analytique du texte de droite, la fonction informative ou narrative du discours rapporté se double d'une fonction argumentative: le DR sert moins à « raconter » un événement qu'à « documenter » les interprétations du journaliste, en démontrer la validité. La logique de la preuve à laquelle obéit l'usage du DR fait en sorte que les citations, si elles demeurent nombreuses, sont plus courtes, occupent par conséquent moins d'espace (comme dans le texte de droite) et peuvent être partiellement redondantes (comme c'est le cas de la citation en style direct à la fin du deuxième paragraphe du texte de droite qui est redondante avec des éléments de la phrase précédente).
- L'utilisation du DR étant plus sélective, les critères stylistiques, expressifs ou illocutoires acquièrent, à travers le processus de « subjectivation » du discours de presse, une grande importance: le journaliste choisit de citer les propos d'autrui quand l'énonciation d'autrui (sa manière de dire) apparaît significative ou révélatrice en elle-

même (exclamations, écarts de registre, formulations en slogan, ordres, menaces métaphores, traits d'humour, etc.). Les expressions *balance du pouvoir*, *participation à outrance* et *représentant de l'impérialisme*, qu'on a pris soin de guillemeter, en sont ici des exemples.

- Les locutions introductives neutres du texte de gauche n'ont d'autres fonctions que l'attribution (*il affirme que, dit-il, selon lui*), alors que dans le texte de droite les locutions introductives guident l'interprétation en «cadrant» le DR (*il a laissé entendre que, il prétend que, il a accusé*). Dans le texte de gauche, le DR est introduit comme un acte de parole alors que dans le texte de droite, il peut s'agir de pensée (*il estime que*) ou des résultats d'une parole (*il a laissé entendre que*). Le journaliste passe subrepticement de la position de celui qui témoigne d'un «événement» sensible (un discours lu ou entendu) à la position du narrateur omniscient qui connaît la pensée d'autrui<sup>7</sup>. On peut croire que cette tendance à passer de la parole rapportée (*dit que*) à la pensée rapportée (*pense que, estime que, veut que*), et même à l'action rapportée (*s'oppose à, refuse de*) augmente la lisibilité du récit journalistique, le rend plus «vivant» et crée l'illusion d'une prise plus directe sur le réel: on «voit» les acteurs penser et agir plutôt que les entendre dire qu'ils pensent et qu'ils agissent. Ce procédé accroît cependant la distance qui sépare le discours d'autrui de l'énoncé du journaliste: il requiert en effet une opération supplémentaire de «codage» de la part du journaliste qui transforme ou traduit le discours d'autrui en action. D'une certaine manière, il accentue la «teneur analytique» du texte journalistique.

Ces exemples montrent que le discours rapporté et les locutions introductives qui l'accompagnent comportent plusieurs aspects susceptibles d'enrichir une analyse de la subjectivité énonciative du discours de presse. Il faut reconnaître cependant que l'observation de ces phénomènes sur un large corpus peut poser plusieurs difficultés. Une des principales difficultés tient à l'ambiguïté entourant l'attribution du DR dans le discours journalistique.

## **2.2 L'ambiguïté de l'attribution du discours rapporté**

On pourrait penser qu'en vertu de sa finalité informative un texte de nouvelles obéit à des règles de transparence telles que la distinction entre les énoncés qui relèvent du journaliste et ceux qui relèvent des sources citées soit sans équivoque et que l'on puisse, pour tous les énoncés cités, en identifier les sources. Il en va tout autrement en réalité: dans un texte de nouvelles, la responsabilité des énoncés est très souvent difficile à établir. Cette ambiguïté du statut des énoncés n'est pas propre au style

---

<sup>7</sup> Cette position de narrateur omniscient serait difficile à tenir si le journaliste ne ponctuait pas son discours par les «preuves» que constituent les segments de DR en style direct.

journalistique; les linguistes se sont beaucoup intéressés au DR précisément en raison de la complexité de cette forme linguistique et de l'ambiguïté que recèle son usage. Cependant, on conviendra que, dans un texte de nouvelles qui prétend rendre compte fidèlement de la réalité, la confusion quant à la responsabilité des énoncés est problématique.

Quoi qu'il en soit, ce qui nous intéresse ici ce sont les problèmes d'ordre méthodologique plutôt que déontologique : comment, en effet, classer un large corpus d'énoncés selon qu'ils sont attribuables au journaliste ou à autrui? Il y a là une opération préliminaire requise pour toute analyse de la subjectivité/objectivité du discours de presse. Il faut, en effet, pouvoir rapporter la mesure de l'objectivité/subjectivité au seul discours du journaliste et, par conséquent, pouvoir distinguer les énoncés qui lui sont attribuables de ceux qui doivent être attribués à un tiers. Cette opération s'avère complexe en général et dans le discours journalistique en particulier car plusieurs facteurs contribuent à l'ambiguïté des attributions.

Le discours de presse se caractérise d'abord par un degré élevé d'hétérogénéité énonciative: dans un article de nouvelle, le journaliste, le journal (par la titraille, la mise en page, les illustrations, etc.), les sources souvent nombreuses, la rumeur, le sens commun «parlent» tour à tour ou simultanément. Parfois les discours s'entremêlent dans de véritables écheveaux, comme dans l'exemple suivant, puisé dans *La Presse* (1995-07-26, p.A1) :

*D'après M. **Parizeau**, qui doit rendre public aujourd'hui un **document** secret confirmant selon son **entourage** les démarches du gouvernement fédéral, Mme **Robillard** a offert à Gary Filmon, le premier ministre du Manitoba, de prendre la tête d'un **front commun** de neuf provinces qui annoncerait, dans le cadre de cette conférence, que jamais le **reste du Canada** n'acceptera de s'associer économiquement et politiquement avec le **Québec** après un OUI au référendum.*

Ici, et dans une seule phrase, Parizeau parle de Robillard; un document parle des démarches du gouvernement fédéral; l'entourage de Parizeau parle du document; Robillard a parlé à Filmon; le front commun parle de l'attitude du Canada; le reste du Canada parle de l'association économique et politique; et le Québec dit OUI par référendum...

L'ambiguïté de l'attribution du DR tient souvent au fait que les énoncés du journalistes incorporent indistinctement des fragments d'origines diverses. Par exemple :

*Un conseiller a tenu à protester contre le fait que les salons de jeux illicites continuent d'opérer de plus belle à Montréal sans sembler être inquiétés par la police, malgré que l'attention des autorités*

*compétentes ne cesse, depuis quelque temps, d'être attirée contre cette plaie qu'il faut faire disparaître à tout prix.*

Dans cet exemple, on ne peut établir clairement quelles parties de la phrase sont attribuables au conseiller. On peut se demander particulièrement qui, du journaliste, du conseiller ou des autorités compétentes, a dit que les salons de jeux illicites sont une «plaie qu'il faut faire disparaître à tout prix». Selon les différentes combinaisons possibles d'attribution, la phrase peut prendre quatre significations différentes :

- 1) *Un conseiller dit que : « les salons de jeux illicites continuent d'opérer de plus belle à Montréal sans sembler être inquiétés par la police, malgré que l'attention des autorités compétentes ne cesse, depuis quelque temps, d'être attirée contre cette plaie qu'il faut faire disparaître à tout prix. »*
- 2) *Un conseiller dit que « les salons de jeux illicites continuent d'opérer de plus belle à Montréal sans sembler être inquiétés par la police, malgré que l'attention des autorités compétentes ne cesse, depuis quelque temps, d'être attirée par ce phénomène » que, moi, journaliste, je considère être une plaie qu'il faut faire disparaître à tout prix.*
- 3) *Un conseiller dit : « je proteste contre le fait que les salons de jeux illicites continuent d'opérer de plus belle à Montréal sans sembler être inquiétés par la police ». Pourtant, il se trouve que l'attention des autorités compétentes ne cesse, depuis quelque temps, d'être attirée par ce phénomène qu'elles considèrent comme une plaie qu'elles voudraient faire disparaître à tout prix.*
- 4) *Un conseiller dit : « je proteste contre le fait que les salons de jeux illicites continuent d'opérer de plus belle à Montréal sans sembler être inquiétés par la police ». Pourtant, il se trouve que l'attention des autorités compétentes ne cesse, depuis quelque temps, d'être attirée par ce phénomène que, moi, journaliste, je considère être une plaie qu'il faut faire disparaître.*

Les règles de la syntaxe ne permettent pas toujours d'établir clairement quelle interprétation devrait prévaloir. C'est alors le contrat de communication qui fournit la clé de lecture. Il arrive aussi que le contrat de communication amène le lecteur à opter pour une interprétation à l'encontre des règles de la syntaxe. Par exemple :

*M. Gagnon a signalé de nouveau la nécessité de s'intéresser au plus tôt aux riches mines de fer de la rivière Hamilton et du Labrador. Il a indiqué les projets de chemin de fer actuellement à l'étude, **laissant voir** les merveilleux développements que le Saguenay*



*pourra connaître grâce à l'exploitation de ces mines. (La Presse, 10-09-1945, p.A1)*

Si, dans cet exemple, on adopte un point de vue strictement syntaxique, il faudrait conclure que c'est le journaliste qui qualifie de merveilleux les développements que M. Gagnon lui permet de «voir». Cependant, le lecteur pourrait conclure au contraire que ce que le journaliste veut nous faire comprendre, c'est que M. Gagnon a décrit des développements qu'il a lui-même qualifiés de merveilleux.

Les cas de ce genre ne sont pas rares dans les textes de nouvelle. Voyons un autre exemple :

*Quant à l'odieux de soumettre à des tests de jeunes enfants qui viennent s'inscrire en maternelle, les commissaires ne le passent pas sous silence. (La Presse, 14-02-1975, p.A1)*

Cet énoncé présente le caractère odieux du test comme une donnée factuelle que les commissaires « *ne passent pas sous silence* ». Non seulement la chose semble odieuse aux yeux du journaliste, mais il en fait une donnée factuelle qu'on ne saurait remettre en question. Cela étant, il reste que le contrat de communication induit une interprétation à l'encontre de la formulation de l'énoncé; le lecteur, en effet, comprendra plutôt - en autant qu'on puisse en juger - que ce sont vraisemblablement les commissaires qui ont qualifié le test d'odieux.

L'ambiguïté tient souvent au fait que les journalistes, soucieux de rédiger des phrases courtes dans des structures simples, empruntent certains raccourcis qui brouillent les attributions. Par exemple:

*L'Opposition s'en prend à la nonchalance du ministre.*

L'énoncé pose la nonchalance du ministre comme un fait que l'Opposition critique, et non comme un jugement de la part de l'Opposition. Pour signifier clairement qu'il s'agit d'un jugement de l'Opposition, il aurait fallu écrire quelque chose comme: *L'Opposition s'en prend à l'attitude du ministre qu'elle juge nonchalante.*

De tels raccourcis sont autorisés par le contrat de communication; le lecteur « compétent » sait reconnaître et « corriger » les ambiguïtés dans l'attribution des énoncés. Ainsi, ce qui, dans l'exemple précédent, est énoncé comme un fait est « lu » comme un jugement. Autrement dit, certaines ambiguïtés sont « désambiguïsées » en vertu d'un contrat de communication qui définit le statut particulier du locuteur citant (le

journaliste) comme quelqu'un qui n'est pas supposé, en tout cas pas de cette façon, poser la nonchalance d'un ministre comme un fait établi.

Autre exemple :

*Le rapport s'attarde longuement aux nombreux signes d'incompétence à la haute direction.*

Pour attribuer le jugement d'incompétence au locuteur cité, le journaliste aurait dû écrire:

*Le rapport s'attarde longuement à de nombreux éléments qu'il estime être des signes d'incompétence de la haute direction.*

Le lecteur comprend que les auteurs du rapport ont relevé des signes qu'ils ont interprétés comme des marques d'incompétence et que, par conséquent, le jugement quant à l'incompétence de la haute direction leur appartient. Or, cette lecture, encore une fois, est réalisée à l'encontre de la forme de l'énoncé lui-même, qui pose l'incompétence comme une réalité objectivement établie.

On remarquera que dans les deux exemples précédents, les énoncés, pour éviter l'ambiguïté, doivent être plus longs et d'une structure plus complexe. La précision requiert un surplus d'information, ce qui alourdit le style et nuit à la lisibilité. Voilà une des raisons qui motivent les journalistes à privilégier des énoncés ambigus, sachant, par ailleurs, ou comptant sur le fait que le lecteur saura, en vertu du contrat de communication, les interpréter correctement.

L'ambiguïté du DR tient souvent au fait que l'énoncé original a subi des transformations qu'il est difficile ensuite d'évaluer. Par exemple:

*Selon le ministre, l'inflation ne serait que de 1%.<sup>8</sup>*

Ici, la combinaison du conditionnel et de la forme négative (*ne... que*) autorise quatre interprétations possibles quant à l'énoncé original. Le ministre, en effet, a pu dire:

- *L'inflation ne serait que de 1%.*
- *L'inflation n'est que de 1%.*
- *L'inflation serait de 1%.*
- *L'inflation est de 1%.*

---

<sup>8</sup> Cet exemple est tiré de Darde, 1988.

Le choix entre l'une ou l'autre interprétation n'est certes pas indifférent: le conditionnel modalise l'énoncé en relativisant sa validité (qui n'énonce plus un fait, mais une possibilité ou une éventualité) alors que les opérateurs de négations posent un jugement d'ordre quantitatif sur l'objet de l'énoncé (sur l'ampleur de l'inflation). La question est de savoir si la modalisation ou l'évaluation ou les deux doivent être attribuées au journaliste ou au ministre?

Parfois, l'énoncé en DR introduit des propositions relatives sans que l'on puisse déterminer si elles font ou non partie du DR. Par exemple:

*Selon le ministre, l'inflation, qui dans le passé a grevé le budget des ménages, ne serait cette année que de 1%.*

À qui faut-il attribuer la proposition en incise?

Ces exemples suffisent à montrer que l'attribution des énoncés dans la discours de presse laisse place à l'interprétation. Le lecteur choisit, parmi les possibles, l'interprétation qui lui apparaît la plus probable compte tenu du contexte et du co-texte (le reste de l'article) mais aussi de ce qu'il sait du journaliste qui signe (ou non) l'article (chroniqueur spécialisé, éditorialiste, nouvelliste généraliste, agencier, etc.), des genres journalistiques tels que le journal les pratique et les identifie et tels que le lecteur les reconnaît, et des habitudes d'écriture de «son» journal (de gauche ou de droite; populaire ou «de qualité», etc.). L'interprétation du DR fait appel directement au contrat de communication qui s'établit entre le journal et son lecteur, et c'est en cela qu'il est une référence précieuse pour juger des transformations de ce contrat.

Si le lecteur jouit d'une marge de liberté pour attribuer les énoncés qui constituent un article de nouvelles, l'analyste ne dispose pas - et ne doit pas disposer - de la même latitude. Il doit en effet, pour les fins de sa recherche, définir des règles permettant de distinguer sans équivoque les énoncés du journaliste de ceux des sources citées? Pour définir de telles règles, il faut d'abord considérer les formes linguistiques concrètes du DR. Comme nous l'avons vu, le journaliste peut rapporter les propos d'autrui sous une forme directe, indirecte ou nominalisée<sup>9</sup>, et il doit recourir à une

<sup>9</sup> On peut rencontrer, mais très rarement, dans les textes de nouvelle du discours indirect libre (DIL) qui est une forme généralement associée à la littérature romanesque et à la communication orale. Dans cette forme le locuteur citant reprend textuellement (ou en donne l'impression) les énoncés du locuteur cité, mais en les adaptant aux fins de son propre discours, de sorte que la citation a des traits à la fois du discours direct (par l'effet de textualité) et du discours indirect (par les adaptations que le locuteur citant lui fait subir). Par exemple:

*Ex. MM Parizeau et Johnson s'entendent sur le fait qu'il y aura débat télévisé durant cette campagne [...]. Le public y a droit et s'y attend. A notre époque ça fait partie des campagnes électorales et c'est un exercice utile. On verra pour les modalités.*

Dans ce texte de 1995, le journaliste présente les arguments ou les raisons d'agir de Parizeau et Johnson en donnant l'impression de reproduire textuellement une conversation entre les deux, mais sans recourir aux signes

formule destinée à la fois à introduire le DR et à l'attribuer à un locuteur cité. L'analyse de chacune de ces catégories linguistiques (discours direct, indirect, nominalisé, formule introductive de parole ou de pensée) présente des difficultés méthodologiques particulières que nous allons maintenant examiner.

### **2.3 Le discours direct**

Le discours direct (DD) se présente comme la reproduction des énoncés de la source citée. Plus précisément, le DD prétend reproduire la textualité des énoncés de la source (Forget, 1980, p.80-81). Or, la textualité n'est pas synonyme d'intégrité. La reproduction intégrale des propos d'autrui est impossible dans le discours de presse (ni, d'ailleurs, dans d'autres types de discours). La reproduction est, précisément, une re-production, c'est-à-dire une nouvelle production dans une énonciation différente et dans un contexte discursif et argumentatif différent. Le journaliste ne peut reconstituer dans sa plénitude et sa complexité sémantique le contexte dans lequel les propos cités ont été prononcés; la citation de presse est forcément, un extrait dé-contextualisé et re-contextualisé du discours d'autrui:

*At the very least, direct speech is lifted out of one textual context and inserted into a very different one, which represents it, frames it, manipulates it and subordinates it to another voice and to different communicative goals; by definition, this decontextualization and recontextualization deform the meaning, whether in small or in large ways. (Waugh, 1995, p.155)*

Par ailleurs, le journaliste ne peut reproduire autrement qu'en la décrivant dans ses propres mots la composante non verbale d'un discours que la source a tenu oralement (le ton, le débit, la gestuelle, le regard, etc.). L'économie de la communication journalistique oblige aussi à un travail de mise en forme des textes : les énonciations originales sont épurées des erreurs, des hésitations, des faux départs, des répétitions inutiles, des énoncés inachevés, des impropriétés, etc. Finalement, la correction grammaticale, la règle de la concordance des temps et des déictiques et la réorganisation des «matériaux» cités en fonction de la structure du texte journalistique achèvent de transformer les énoncés originaux en énoncés rapportés. La déontologie journalistique permet de telles transformations à

---

habituels (guillemets, italiques, tirets, deux points) du discours direct. Cette forme se caractérise par une attribution extrêmement ambiguë, ce qui explique sans doute qu'on en retrouve très rarement dans des articles de nouvelles (Waugh, 1995).

la condition que le sens premier de l'énoncé cité ne s'en trouve pas significativement altéré.

Même si le DR en forme directe ne peut prétendre restituer intégralement le discours d'autrui, il reste qu'il s'affiche dans le discours de presse comme une image fidèle, une « mise en représentation » de ce discours (Waugh, 1995, p.137; Fairclough, 1988). L'énoncé cité en DD demeure linguistiquement autonome par rapport à l'énoncé citant. Il marque un changement de locuteur par lequel le journaliste, momentanément, cède la parole à un autre locuteur.

Deux critères permettent de repérer le DR en style direct. Premièrement, dans les journaux, le DD est signalé la plupart du temps par des marques typographiques: des guillemets, des italiques, des deux points (:), des tirets (dans le cas de dialogues rapportés), des parenthèses<sup>10</sup> ou par une combinaison de ces signes.

Deuxièmement, en l'absence de marques typographiques, nous pouvons recourir à un « principe de cohérence » (Vincent et Dubois, 1997) en vertu duquel le passage d'un locuteur à un autre devrait être repérable par des « marques de discordance » (Authier, 1982), c'est-à-dire des éléments qui créent une rupture sur le plan énonciatif en suggérant qu'il y a changement de locuteur. Ces marques sont constituées le plus souvent de pronoms personnels à la première personne et qui ont valeur de déictique. Ces pronoms indiquent qu'il s'agit d'un DD lorsque, au singulier (*je, mon, mien, etc.*), ils renvoient au locuteur cité, et, au pluriel, à un ensemble formé du locuteur cité et d'un ou de plusieurs tiers<sup>11</sup>. Ainsi, dans l'exemple suivant, la deuxième phrase sera considérée comme du DD :

*Selon le premier ministre, la loi peut être considérée parmi les plus progressives de la Province de Québec. Il est évident que **nous** ne pouvons tout faire en même temps.*

Autre exemple, à la première personne du singulier :

*Abordant ensuite les sujets économiques, M. Beaulieu déclare qu'il aurait aimé travailler au relèvement économique des Canadiens*

<sup>10</sup> Dans les titres, le DD est souvent signalé en plaçant l'identité du locuteur cité entre parenthèses, comme dans l'exemple suivant: *C'est la pagaille! (Chrétien)*.

<sup>11</sup> Dans l'exemple suivant, le pronom à première personne du pluriel exclut le locuteur cité : *Cette série d'attitudes qualifiées de nationalistes a provoqué chez nos voisins selon l'ambassadeur Porter, beaucoup de rancœur et l'impression que le Canada n'est plus l'allié sûr et fiable de naguère (La Presse, 16 décembre 1975)*. L'ambassadeur américain n'a pas pu parler des Américains comme de « nos » voisins.

*français en dehors de la politique, mais ajoute-t-il, les circonstances ont voulu **que je fasse** mon œuvre de rénovation au sein de la politique<sup>12</sup>. (Montréal-Matin, 05-06-1945, p.A3)*

Les deux critères opératoires (marques typographiques et marques de discordance) définissent la catégorie DD de manière restrictive. Ainsi, des segments de DR attribués par des expressions comme *Selon monsieur Untel* ou *dit-il* ont été codés comme du discours indirect s'ils n'étaient pas accompagnés de guillemets ou d'autres signes typographiques équivalents. Même si de tels énoncés pourraient, d'un point de vue strictement linguistique, être considérés comme une reproduction intégrale d'un segment du discours original, ces formes d'attribution n'offrent pas, dans le contrat de communication journalistique, les mêmes garanties que les deux points ou les guillemets quant à l'intégralité de l'énoncé original. Ainsi le journaliste pourra écrire: *Selon monsieur Untel, le gouvernement aurait l'intention de...* alors que vraisemblablement la source n'a pas utilisé le conditionnel. Il arrive souvent que le journaliste, plutôt que de rapporter le propos de la source intégralement, le résume librement tout en attribuant l'énoncé par un *dit-il*. C'est pourquoi nous avons réservé la catégorie DD aux cas où le style direct du DR est clair, la catégorie DI devenant, d'une certaine manière, la catégorie par défaut. Il n'est sans doute pas inutile d'insister sur le fait que nous ne cherchons pas à savoir si les propos cités ont bel et bien été tenus par la source; nous cherchons plutôt à déterminer si les énoncés se présentent comme du DR (en styles direct, indirect ou nominalisé) ou comme appartenant au journaliste.

#### **2.4 Le discours indirect et le discours nominalisé**

Dans le DR en style indirect (DI), le journaliste rapporte les propos de la source tout en maintenant sa position de locuteur. Ainsi l'énoncé original de la source n'est pas mis en scène de manière autonome; le locuteur citant

---

<sup>12</sup> Ces exemples peuvent surprendre dans la mesure où il s'agit d'erreurs de syntaxe. Nous devons faire remarquer que, ce qui, aujourd'hui, serait considéré comme une infraction aux normes (absence de marques formelles pour distinguer le discours journalistique du DR) s'est présenté tellement souvent dans le corpus des articles de 1945 et 1955 que nous avons analysés, qu'il nous a bien fallu considérer qu'il s'agissait à l'époque d'une manière habituelle et normale de présenter du DR. En effet, dans les articles de 1945 et de 1955 de notre corpus, il n'est pas rare qu'on reproduise dans une nouvelle de longs extraits de discours sans recourir aux guillemets ou aux italiques, sans même marquer formellement le changement de locuteur. Il n'est pas rare non plus que des guillemets ouverts ne soient jamais refermés et inversement. Ces formes paraissent vraisemblablement moins ambiguës ou confuses pour le lecteur de l'époque que pour le lecteur d'aujourd'hui. En effet, dans le contexte des années 1940 et 1950 au Québec, le journaliste, en rédigeant un article de nouvelles, était censé rapporter les événements et les propos des autres sans lui-même prendre la parole. Ainsi, il n'y a pas d'ambiguïté possible quant au référent du « je » dans l'exemple précédent qui désigne nécessairement le locuteur cité (M. Beaulieu). Notre corpus ne présente des cas de ce genre que dans les échantillons de 1945 et 1955. A partir des années 1960, les normes d'attribution ont, semble-t-il, été mieux définies ou respectées plus scrupuleusement par les journalistes, de sorte que le DD a pu être repéré uniquement à partir des marques typographiques usuelles.

l'intègre à son discours en l'adaptant aux exigences de sa propre énonciation. Cette adaptation a trait notamment aux déictiques de temps, de lieu et de personnes. Par exemple, alors que la source dit textuellement: *Je vais, ici même, annoncer demain ma décision*, le journaliste écrira dans le journal du lendemain: *Il a dit qu'il annoncerait sa décision aujourd'hui à Québec.*

Le DI joue sur le propos, qu'il prétend rapporter, plutôt que sur la textualité et il requiert une opération d'analyse sémantique des énoncés d'autrui et un jugement sur le sens qu'il convient de leur accorder. Selon Authier (1978, p.66), le DI est toujours une «prise de position sur le sens d'un acte de parole», et il engage donc le locuteur citant en tant que sujet. C'est en cela que, du point de vue de l'énonciation, le DI apparaît comme une forme plus subjective que le DD.

Sur le plan formel, le discours indirect se présente comme un terme complément ou bien une proposition subordonnée qui dépend d'un terme principal introducteur :

*Il a reconnu qu'il s'était trompé*  
*Il a reconnu s'être trompé*

Le **discours nominalisé** (DN) est une forme particulière du DR qui se caractérise par la structure suivante: un introducteur + un nom qui résume l'énoncé rapporté.

Exemples: *Il a avoué sa déception.*  
*Il a annoncé sa démission.*  
*Il a reconnu son erreur.*

La définition opérationnelle de cette catégorie vise deux cas de figure :

1. Dans le premier cas, le nom ou l'expression qui résume le propos est présumé en livrer l'essentiel de la substance, comme lorsque : *J'annonce que je démissionne* devient, sous la plume du journaliste : *Il a annoncé sa démission.* De la même manière, dans la phrase : *Le ministre a répondu par l'affirmative*, l'expression *par l'affirmative* est présumée restituer l'essentiel du propos original.

2. Dans le deuxième cas, le nom ou l'expression donne l'orientation générale ou la «polarité» du locuteur cité par rapport à l'objet de son discours (pour ou contre quelque chose), mais sans résumer le propos lui-même. La teneur du discours n'est révélée qu'en qualifiant l'objet du discours, ce qui a généralement pour effet d'indiquer une polarité.

Par exemple: *Parlant ensuite des extraordinaires progrès de la marine de son pays, il a rappelé que ...*

Le mot *extraordinaire*, en présupposant qu'il est attribuable au locuteur cité, exprime le point de vue de celui-ci sur l'objet; cela équivaut en somme à : *il a dit que les progrès de la marine dans son pays sont extraordinaires*<sup>13</sup>.

Il arrive que seul l'objet du propos soit mentionné, sans indication quant à la teneur ou la polarité. On sait de quoi le locuteur cité a parlé, mais on ignore ce qu'il a dit. Par exemple : *Le ministre a aussi parlé des réalisations de son gouvernement et de ses projets*. Les cas de ce genre ne doivent pas être considérés comme du DR, puisque le discours n'est pas rapporté.

Parfois, le journaliste, sans rapporter le propos, qualifie la manière dont les choses ont été dites. Par exemple : *Cette réunion lui a permis d'exposer clairement ses vues sur le problème forestier*. Dans cet exemple, le jugement posé par l'adverbe *clairement* ne porte pas sur l'objet du discours mais sur la manière dont les choses ont été dites, et il est posé par le journaliste lui-même; il ne constitue donc pas du DR.

Il arrive souvent, dans la forme nominalisée, que la polarité du propos soit signalée par le verbe qui introduit le discours rapporté :

*Il s'oppose à (ou : dénonce, conteste, se félicite de, approuve, favorise, etc.), la politique du gouvernement.*

Dans les cas de ce genre, la forme nominalisée précise donc l'objet du propos (la politique du gouvernement) alors que le verbe introducteur précise sa polarité (une position pour ou contre). On ignore cependant la teneur du discours en tant que tel (en quoi est-il pour ou contre? qu'est-ce qu'il a dit pour exprimer son attitude? qu'est-ce qui justifie cette position?). Ce sont des cas un peu particuliers, à la limite du DR, qui devraient être classés dans une catégorie distincte.

## **2.5 Les règles de repérage du discours indirect et du discours nominalisé**

Les règles et les définitions présentées dans la section précédente ne suffisent pas à solutionner tous les problèmes de repérage et de codage du

---

<sup>13</sup>D'un point de vue strictement grammatical, on devrait attribuer le qualificatif *extraordinaire* au locuteur citant (le journaliste) plutôt qu'au locuteur cité. Mais, encore une fois, la nature journalistique des textes et le contrat de communication associé au processus journalistique nous invitent à inverser l'attribution. Nous devons, en effet, présupposer qu'en vertu du contrat de communication, le lecteur aura tendance à attribuer le qualificatif à la source citée plutôt qu'au journaliste. L'analyste doit, dans la mesure du possible, envisager les phénomènes langagiers qu'il observe dans les textes de presse à la lumière des conventions journalistiques qui, à bien des égards, diffèrent et même s'opposent aux conventions d'écriture et de lecture qui prévalent dans d'autres genres de production discursives.



DR dans la presse écrite. Les textes de nouvelles présentent une très grande variation dans les modes et la force des attributions. La richesse des nuances nous amène à considérer que l'attribution s'organise selon des registres continus plutôt qu'en catégories discrètes. Nous devons donc apporter une grande précision dans les règles de codage pour permettre le classement des nombreux cas équivoques.

Nous proposons d'attribuer le discours rapporté en style indirect ou nominalisé en respectant les cinq règles suivantes:

**Règle 1 :** Le DR, qu'il soit de style direct, indirect ou nominalisé, s'accompagne généralement d'une locution introductive. La locution peut parfois être sous-entendue ou encore distanciée (de plusieurs mots, phrases, voire paragraphes) par rapport au DR qu'elle introduit<sup>14</sup>.

**Règle 2 :** L'attribution est déterminée à partir de ce qui est dit explicitement dans le texte, et non à partir de conjectures sur les origines des matériaux que le journaliste utilise pour formuler ses énoncés. Comme il n'est pas possible à la lecture des articles de journaux de savoir si la source a effectivement tenu les propos qu'on lui attribue, on ne peut classer les énoncés qu'en regard de la manière dont les choses sont présentées dans le texte.

**Règle 3 :** Sauf indications contraires (voir règle 4), un énoncé non attribué est considéré, par défaut, comme étant attribuable au journaliste. Autrement dit, et à moins qu'il y ait dans le texte des indications contraires, on n'attribue à la source que ce que le journaliste lui attribue (comme parole ou pensée). Par exemple :

*En après-midi, les discussions sur ces sujets se poursuivront avec les députés **qui ont, dit-il, des suggestions à formuler au gouvernement.***

Le journaliste fait dire à la source que les députés ont des suggestions à formuler, mais il ne lui fait pas dire que les discussions vont se poursuivre en après-midi. Le codage aurait été différent si on avait écrit::

---

<sup>14</sup> Dans certains cas, il n'est pas possible de séparer le verbe introducteur du DR: ce qui tient lieu de VI fait partie intégrante du DR. Par exemple: *M. Tarte a présenté ses hommages au nouveau président.* L'énoncé suggère que le locuteur cité a dit : «*Je présente mes hommages...*» ; autrement dit, *présente* n'est pas, à proprement parler, un introducteur; il fait plutôt partie du DR. Le DR de ce genre est, en fait, très proche du discours direct. Mais en l'absence de guillemets ou de déictiques se référant au locuteur, nous devons considérer qu'il s'agit d'un discours indirect. De la même manière, dans: *M.Untel a remercié les membres du comité,* «*a remercié* » devrait être considéré comme faisant partie du DR plutôt que comme une formule introductive.

***En après-midi, les discussions sur ces sujets se poursuivront avec les députés, dit-il, car ils ont des suggestions à formuler au gouvernement.***

L'exemple précédent indique que la règle 3 s'applique non seulement à des phrases complètes non attribuées, mais aussi à des segments de phrase. Les passages en DI, DN ou DD sont parfois complétés au sein d'une même phrase par des énoncés, souvent en incise, qui apportent au lecteur certaines précisions, en général d'ordre factuel ou technique. Cela crée une certaine ambiguïté dans la mesure où on ne sait pas si c'est le journaliste ou la source citée qui fournit ces précisions. À moins d'indications contraires, nous devrions considérer ces énoncés complémentaires comme attribuables, par défaut, au journaliste. Deux exemples :

*L'ancien vice-président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Gerry Snyder, a complètement démenti hier soir les insinuations faites à son sujet la veille par l'agent Henri Dufour de la Sûreté du Québec, **qui témoignait devant la commission de police du Québec.** (Journal de Montréal, 1975-03-14, p.A1)*

*«Ce n'est pas sur le dos de la population que nous allons négocier et il n'est pas question de faire la grève pour le moment», a-t-il dit en rappelant que l'accumulation du courrier, **où l'on accuse deux semaines de retard,** est imputable au ministère qui a suspendu près de 750 postiers en plus d'en congédier 29 autres. (Journal de Montréal, 21-04-1975, p.A1)*

Ces énoncés complémentaires (en gras) dans une phrase codée DI, DN ou DD devraient, lorsqu'ils apportent des précisions uniquement d'ordre factuel, et sauf indications contraires, être attribués au journaliste et donc exclus du DR.

**Règle 4 :** La règle 3 s'applique **sauf indications contraires**; il arrive en effet qu'un élément formel dans un énoncé ou dans le contexte suggère avec une certaine force qu'une proposition appartient au discours rapporté même s'il n'est pas formellement attribuée à autrui. Les éléments de ce genre peuvent être de différentes natures :

**a)** La présence d'un **segment en DD** au sein d'un énoncé peut suggérer que les autres segments de l'énoncé sont du DR. Par exemple:

*Selon le chef de l'opposition, le gouvernement devrait gouverner. Le Québec « s'enlise dans le pétrin constitutionnel » depuis déjà trop longtemps.*

L'idée que le gouvernement devrait gouverner est attribuée en DI au chef de l'opposition. Le segment en DD de la phrase suivante constitue une indication que la phrase tout entière (*Le Québec « s'enlise dans le pétrin constitutionnel » depuis trop longtemps*) est une suite au DR de la phrase précédente.

**b)** Les **guillemets distanciateurs**, qui sont une forme de DD, peuvent produire le même effet. Par exemple :

*Les représentants syndicaux déplorent l'inaction du gouvernement. Il est temps que le ministre «se réveille ».*

**c)** Les **déictiques**, on l'a vu, peuvent marquer un changement de locuteur et indiquer un passage en DD. Par exemple :

*Les représentants syndicaux déplorent l'inaction du gouvernement. Il est temps que **notre** ministre sorte de sa passivité.*

**d)** Un **verbe au conditionnel** qui modalise un énoncé dénote à la fois une incertitude quant à la validité de l'énoncé (la véracité de l'énoncé est conditionnelle) et une altérité énonciative. En effet, les journalistes utilisent souvent le conditionnel pour marquer un refus de s'attribuer des informations en les attribuant à un locuteur implicite. Par exemple :

*Selon une source qui préfère garder l'anonymat, le gouvernement s'apprête à adopter une nouvelle réglementation relative à la tarification des soins hospitaliers. Il s'agirait d'une véritable révolution dans le financement des établissements de santé.*

Par l'emploi du conditionnel dans la deuxième phrase, l'énoncé à l'effet qu'il s'agit *d'une véritable révolution dans le financement des établissements de santé* est implicitement attribué à la source citée dans la phrase précédente.

**e)** Il arrive qu'un **principe de cohérence** nous interdise d'attribuer certains énoncés au journaliste. Par exemple :

*D'après le maire, il est vrai que la dette obligatoire nette de la Cité se chiffrait, au 2 novembre dernier, à \$178,700,973, un montant peu élevé en comparaison des \$219,642,650 qu'elle devait sur obligations en 1940. **Mais le montant total des emprunts déjà autorisé par l'ancienne administration pour des travaux publics se chiffrait par \$148,658,165.** Il en a déduit que le crédit de la Ville était engagé non seulement du montant de la dette obligatoire, mais d'une somme totale de \$37,359,138. (Montréal-Matin, 15-02-1955, p.A4)*

Le principe de cohérence, et la manière dont le journaliste présente la situation, nous incitent à voir l'ensemble du paragraphe comme un raisonnement attribué au maire, et d'où celui-ci tire une conclusion. Il serait illogique de considérer que des éléments du raisonnement sont introduits par le journaliste plutôt que par le maire. Comme c'est le maire et non le journaliste qui raisonne, il faut considérer la deuxième phrase (en gras) comme du DI.

**f)** Le principe de cohérence nous incite aussi à considérer la présence de certains **termes de liaison** qui associent des phrases entre elles comme des indications que le locuteur demeure le même d'une phrase à l'autre. Par exemple :

*Le document allègue que les coûts d'érection de la voie parcourant 585 kilomètres oscilleront entre \$1,6 milliard et \$2,3 milliards en dollars américains de 1983.*

*Les coûts d'opération du TGV se situeront **pour leur part** entre \$47 millions et \$60 millions. **Quant aux** revenus d'exploitation, **on** escompte des recettes variant de \$61 à \$115 millions annuellement.*

*Le rapport stipule toutefois que malgré les millions générés sur cette liaison par trains ultra-rapides, les revenus ne seront pas assez importants pour amortir les coûts de construction de la nouvelle voie. (Journal de Montréal, 04-06-1985, p.A3)*

Le deuxième paragraphe, non attribué, est considéré comme la suite du DI du premier paragraphe car ce passage contient des éléments de liaison (en

gras) qui suggèrent que le journaliste continue de citer le document. Notons d'abord que, dans le premier paragraphe, on cite le document qui rapporte les coûts prévus pour l'érection du TGV. Dans le deuxième, on rapporte (sans citer formellement le document) les coûts prévus pour l'opération du TGV. Comme il s'agit toujours de décrire les coûts du TGV, on peut présumer que le journaliste cite toujours le document. Toutefois, cette observation ne suffit pas, en vertu de nos règles, à attribuer l'énoncé au document. Il y a, outre le contexte général, des liaisons qui créent un effet de continuité quant à l'attribution et qui nous suggèrent d'attribuer les énoncés au document (et non au journaliste):

- Un lien est établi entre le premier et le deuxième paragraphe par la mention pour leur part, suggérant que le deuxième est bien la suite du premier et que les deux sont de même nature et ont la même origine.
- Le on (de on escompte) désigne ici les auteurs du document cité. Le quant à marque aussi la continuité, signifiant que la description des coûts se poursuit pour un autre item.
- Le troisième paragraphe (qui cite à nouveau le document) vient en quelque sorte confirmer l'attribution.

**Règle 5:** Les références à des textes législatifs ou réglementaires ne devraient pas être considérées comme du DR, même si les lois, règlements et chartes « stipulent », « autorisent », « interdisent », etc. Les dispositions réglementaires et législatives (lois, règlements, chartes, lettres patentes, etc.) sont des données factuelles. Cependant les citations extraites d'autres documents (rapports, mémoires, lettres, etc.) doivent être codés comme du DR.

## **2.6 Les locutions introductives**

Selon Bakhtine (1977, p.161) «le discours rapporté, c'est le discours dans le discours, l'énonciation dans l'énonciation, mais c'est en même temps un discours sur le discours, une énonciation sur l'énonciation ». Ce méta-discours s'actualise de la façon la plus manifeste par les locutions introductives qui articulent le discours cité au discours citant et qui, par là, marquent la présence du locuteur dans son énoncé. La description de la relation de l'énoncé citant et de l'énoncé cité fait voir les opérations subjectives qu'effectue un locuteur lorsqu'il rapporte le discours d'autrui (Fall et Mankouch, 1996, p.14).

Comme les autres faits de langue, les locutions introductives de DR se prêtent à toutes les subtilités et toutes les nuances, ce qui complique le travail de l'analyste. A quelles conditions, en effet, peut-on dire que le

discours citant rapporte un acte de parole ou une pensée, ou encore une action? Comment, en particulier, opérationnaliser la distinction entre verbe de parole (ou de communication) et verbe de pensée, sachant que la parole traduit une pensée et la pensée s'exprime par la parole? Si on peut dire que certains verbes appartiennent exclusivement à l'une ou l'autre catégorie (*dire* et *penser*, par exemple), nombre de verbes dénotent les deux à la fois, dans des dosages variés et subtils. Il en va de même avec la distinction entre verbe de parole ou de pensée et certains verbes d'action (comme *protester*, *s'opposer*, *appuyer*, etc.) qui dénotent aussi une activité discursive que, précisément, la pragmatique désigne comme des « actes de discours ».

Pour les fins du repérage des locutions introductives, nous pouvons postuler que, dans un texte de nouvelle, ce qui est rapporté comme une pensée renvoie à des propositions qui ont été communiquées par la parole. En somme, pour le codeur, *pense que* est, du moins en première approximation, synonyme de *dit que*, de sorte que les énoncés que ces locutions introduisent appartiennent au discours rapporté. Le travail du codeur devient plus difficile lorsqu'il doit déterminer si tel ou tel verbe d'action constitue ou non, en contexte, une locution introductive de discours rapporté. Il arrive que certains verbes dénotant des actions servent à introduire du DR alors que d'autres décrivent des comportements non-discursifs. Si certains verbes d'action appartiennent clairement à l'une (*promettre*) ou l'autre (*courir*) catégorie, dans plusieurs cas, la distinction entre les deux demeure ambiguë. Une manière de les distinguer consiste à déterminer si, dans la manière dont le journaliste présente l'événement, l'accent ou le « focus » est mis sur la parole (ou la pensée) ou sur l'action, et de ne retenir les locutions introductives (et le DR) que si l'accent est mis sur la pensée ou la parole. Par exemple:

*Les débardeurs, réunis hier en assemblée, ont refusé d'obtempérer à la loi C-159.*

Le codeur doit déterminer, au vu de cette phrase, si le journaliste a voulu indiquer que le refus d'obtempérer a été exprimé par des paroles ou par des actions non discursives (étant entendu que l'on peut signifier un refus autrement qu'avec des paroles). Il ne s'agit pas pour le codeur de parier sur la manière dont les choses se sont réellement passées, mais de décider en fonction de la manière dont le journaliste les présente. Dans le contexte défini dans cet exemple, le refus d'obtempérer est présenté comme le résultat d'une délibération ou d'une discussion publiques, de sorte que l'on devrait considérer que l'accent est mis sur la parole (plus précisément la communication) plutôt que sur l'action. Dans ce cas, « obtempérer à la loi C-159 » serait considéré comme du DR<sup>15</sup>.

---

<sup>15</sup> On pourra, avec un même verbe employé dans un contexte différent, en arriver à un codage différent. Par exemple, dans la phrase suivante : *Les manifestants ont refusé d'obtempérer aux ordres de dispersion lancés par la police*, on pourra décider que l'accent est mis sur l'action plutôt que sur la parole.

Dans d'autres cas, la locution introductive accentue l'action plutôt que la parole :

*Ceci n'empêche pas les membres du cabinet  
de s'afficher ouvertement en faveur de trois  
candidats différents.*

*S'afficher ouvertement* met l'accent (jusqu'au pléonasme) sur l'action de s'afficher (se faire voir, ne pas se cacher) plutôt que sur la pensée ou la parole. Certes, il est clair que cette action dénote une pensée (une opinion), et que l'on peut « s'afficher » par la parole; cependant le choix de cette expression dans le contexte nous fait voir certains membres du cabinet se montrant ostensiblement favorables à un candidat, bref adoptant certains comportements (dîner à sa table, tenir des conciliabules avec lui, arborer un badge, etc.) qui dénotent leur attitude. Rappelons encore une fois que la décision du codeur ne tient pas à une conjecture sur la manière dont les choses se sont réellement déroulées ou sur ce dont le journaliste a été témoin; elle se fonde plutôt sur la manière dont le journaliste, par la formulation de son énoncé, « construit » ou met en représentation l'objet dont il parle et sur le co-texte (les autres énoncés de l'article) qui lui donne sa signification.

Quoi qu'il en soit, le critère d'accent risque d'introduire une part d'arbitraire dans l'analyse. On peut en limiter les effets et assurer une plus grande validité à la mesure en demandant aux codeurs de noter tous les cas où leur décision est fondée sur ce critère, pour ensuite soumettre ces cas à un « jury » de deux ou trois codeurs chargé de réviser la décision.

\*\*\*

Une grande partie du travail du journaliste consiste à collecter, à « traiter » et à rapporter le discours d'autrui. Le journaliste soumet ce matériau à un « travail » qui n'est jamais neutre. Le produit qui en résulte est marqué par les conditions de sa production. Le choix des personnes et des propos cités, la manière (directe ou indirecte) de les citer, la manière (par les locutions introductives) d'articuler le propos d'autrui à son propre propos, le flou qui peut être maintenu à la frontière des deux discours, tout cela concourt à définir l'identité du journaliste et une intention de communication et, du même coup, à établir un certain rapport entre lui-même, en tant que sujet, et le réel (c'est-à-dire le locuteur cité et son discours).

### 3. Les procédés analytiques

#### 3.1 Les types de procédés analytiques

Les indicateurs de subjectivité dont nous allons discuter dans cette section sont constitués de marques linguistiques que laisse le journaliste<sup>16</sup> dans un texte de nouvelle lorsqu'il «analyse» un événement ou une situation<sup>17</sup>. Ces indicateurs rendent manifeste la distinction entre une rhétorique d'objectivité (par laquelle le journaliste expose des faits) et une rhétorique d'expertise critique (par laquelle le journaliste exerce un esprit analytique et critique en interprétant les faits, les organisant dans une structure de signification, tissant des liens entre eux) (Padioleau, 1976; Charron, 1994). Lorsque le journaliste a recours à de tels procédés, il introduit un « point de vue », il intervient, en tant que sujet, dans le compte rendu des événements. Le journaliste peut difficilement, en effet, construire un discours dans les formes d'une rhétorique d'expertise critique sans que son intention analytique et ses visées critiques ne transparaissent de quelque façon dans son énonciation. La rhétorique d'expertise critique, lorsqu'elle s'incarne dans un texte de nouvelle, ne peut pas, en effet, ne pas faire ressortir les attributs à la fois d'expert et de critique du journaliste, sans donc qu'il ne signale sa «présence» et son « identité » du simple fait qu'il « analyse» une situation.

Les indicateurs que nous avons retenus se regroupent sous quatre types:

- Les **expressions d'analyse**, qui sont les mots ou expressions que le journaliste utilise pour dénoter le fait qu'il effectue une opération analytique ou cognitive (conclusion, résumé, inférence, causalité, etc.). Cette catégorie regroupe des expressions comme : *on peut conclure que, il est à prévoir que, ceci explique que, il est possible que, on peut penser que, il apparaît que, il se dégage de, etc.*)
- Les **attributions d'états psychologiques** sont constituées des mots (qui peuvent appartenir à différentes catégories grammaticales : noms, verbes, adjectifs, adverbes) par lesquels le journaliste attribue un état psychologique (attitude, disposition, émotion, cognition) particulier à un acteur mis en scène dans la nouvelle. Par exemple: *Elle s'est montrée prudente... Las d'être le bouc émissaire...*

---

<sup>16</sup> L'analyse ne porte ici que sur le discours du journaliste; les segments en DR sont donc exclus de l'analyse.

<sup>17</sup> Les normes journalistiques ne définissent pas précisément en quoi doit consister l'«analyse» journalistique. Cependant, l'étude empirique des procédés analytiques dont il est question dans cette section devrait nous permettre de décrire, au moins partiellement, ce que font les journalistes lorsqu'ils analysent une situation dans un texte de nouvelles. En outre, les indicateurs dont nous traitons ici pourraient être appliqués, pour comparaison, à d'autres genres journalistiques réputés plus « analytiques » que les nouvelles.



- Les **connecteurs de renforcement et d'opposition** sont les conjonctions et les prépositions que le journaliste utilise pour organiser les éléments d'information de manière à mettre en relief soit la cohérence de la construction qu'il fait du réel, soit les incohérences, les contradictions ou les incompatibilités des faits et gestes des acteurs politiques.
- La **prospectivité** renvoie aux cas où le journaliste, par la prédiction ou la conjecture, s'engage dans des considérations sur des événements futurs. Ces cas sont repérables par l'emploi du futur et du conditionnel, de certains modalisateurs ou encore de certains verbes qui, même conjugués au présent, projettent dans l'avenir (*on peut s'attendre à; il va faire ceci*).

Ces catégories ne sont pas mutuellement exclusives. Ainsi, une expression comme *il est à prévoir que* sera codée à la fois comme une expression d'analyse (puisque l'expression nous informe de la nature de l'opération cognitive à laquelle le journaliste se livre) et comme un cas de prospectivité (puisque cette opération consiste en une prédiction).

Ces catégories (sauf les connecteurs) ne sont pas non plus directement opérationnelles. Pour effectuer des mesures sur un grand échantillon de textes, il faut d'abord traduire ces procédés rhétoriques en marques linguistiques. La traduction opérationnelle de certains procédés rhétoriques ne pose pas de difficultés majeures, et le repérage peut même être en bonne partie assuré par l'ordinateur. Par exemple, la présence d'un verbe au futur assorti d'un adverbe modalisateur (*fera vraisemblablement*) nous assure qu'il s'agit d'une prédiction, qui est une des formes de la prospectivité. Dans les cas de ce genre, on peut confier le repérage à un logiciel d'analyse textuelle. Mais dans la plupart des cas, le lien entre le procédé rhétorique et les marques linguistiques correspondantes n'est pas systématique, de sorte qu'une interprétation de la signification des formes linguistiques est requise. Par exemple, un verbe au futur n'indique pas nécessairement une prédiction au sens strict; il pourrait s'agir de ce que nous appellerons un futur institutionnel<sup>18</sup> (*La réunion débutera à 9 heures*) ou d'un futur antérieur (*il aura voulu vaincre sans combattre*).

Il faut donc, pour chacun des procédés rhétoriques retenus, tenter d'établir, de la manière la plus exhaustive possible, tous les cas de figure sur le plan linguistique, c'est-à-dire toutes les combinaisons d'éléments linguistiques

<sup>18</sup> Il y a futur institutionnel lorsque le journaliste utilise le futur pour annoncer un événement ou une situation dont la tenue et la nature sont officiellement ou institutionnellement établies, comme la date d'un procès, le mandat d'une commission d'enquête, l'ordre du jour d'une réunion, etc. Dans les cas de ce genre, la réalisation de l'événement peut être, à toutes fins utiles, considérée comme certaine car elle s'inscrit dans le déroulement normal, habituel et prévisible de la vie institutionnelle. En somme, avec le futur institutionnel, le journaliste ne prédit, ni ne conjecture.

par lesquels le procédé rhétorique peut être réalisé. Nous nous limiterons ici à présenter sommairement et à illustrer la marche suivie pour les quatre types de procédés analytiques que nous avons retenus<sup>19</sup>.

### **3.2 Les expressions d'analyse : définition de la catégorie**

Les journalistes se donnent pour mission non seulement de rapporter les faits, mais aussi de les faire comprendre. Si le journaliste peut, dans le cadre d'une rhétorique d'objectivité, formuler des énoncés comme si les faits se livraient d'eux-mêmes, en niant son statut de sujet et en considérant l'observation comme une simple opération d'enregistrement sensoriel, il n'en va pas de même lorsqu'il procède à une analyse. L'objectivité repose sur le postulat selon lequel l'observation des faits peut être neutre, de sorte que des observateurs honnêtes et désintéressés sont interchangeable. Mais comprendre une situation et la faire comprendre requièrent des habiletés intellectuelles inégalement réparties: la capacité d'analyse et de synthèse, la perspicacité, les connaissances, le sens de la vulgarisation sont différemment distribuées de sorte que les «analystes» ne sont pas interchangeables. L'analyse dénote une distanciation du sujet par rapport à l'objet, c'est-à-dire la reconnaissance d'une altérité. Dans ces conditions, il est difficile de faire comme si la formulation d'un énoncé analytique était, comme celle d'un énoncé descriptif, séparée de l'énonciateur. Dès que, par son énonciation, le journaliste rend manifeste le fait qu'il quitte le domaine de la stricte description, alors il commence à signaler au lecteur son existence en tant que sujet, il exprime nécessairement sa qualité de sujet pensant.

Cela étant, la notion d'« analyse journalistique» demeure malaisée à définir. Qu'est-ce en effet que l'«analyse»? Quels sont les critères qui nous permettent de déterminer qu'un énoncé dans un texte de nouvelle est analytique et qu'un autre ne l'est pas? Considérons, pour la discussion, le cas de la causalité. On pourrait, en effet, convenir que le locuteur procède à une analyse dès lors que son énoncé établit un lien de causalité. Il suffirait alors de mesurer la fréquence des énoncés de causalité en repérant les mots et locutions servant à dénoter la causalité (*à cause de, parce que, en raison de, c'est pourquoi, etc.*). Ce faisant, on serait amené à considérer comme également analytiques les deux énoncés suivants:

*Un carambolage **a été provoqué** hier soir sur l'autoroute **par** l'orage qui a rendu la chaussée glissante et la visibilité nulle.*

---

<sup>19</sup> Les expressions d'analyse, les attributions d'état psychologique et les prospectives, qui se présentent généralement dans des formes qui comportent plusieurs mots, doivent être bornés par des codes de début et de fin pour qu'on puisse les isoler et les étudier séparément.

***En raison de la volatilité de l'électorat, le premier ministre s'en est tenu à des propos prudents.***

Bien que les deux énoncés soient, formellement, le produit de la même opération logique qui consiste à attribuer un effet à une cause, le contrat de communication qui existe entre un journaliste et le lecteur du journal est tel que ceux-ci ne percevront pas les deux énoncés comme également analytiques. Le premier énoncé établit des liens de causalité qui, en raison du caractère directement observable et matériel des faits et de ce qu'on pourrait appeler la «proximité» des causes et des effets (la pluie qui cause manifestement la chaussée glissante et l'absence de visibilité, qui, à leur tour, causent manifestement le carambolage), ne constituent pas une «analyse» au sens où peuvent l'entendre le journaliste et le lecteur. Par contre, le deuxième énoncé sera considéré comme davantage analytique. D'abord parce que les faits ne sont pas directement observables: la volatilité de l'électorat et la prudence des propos sont des inférences. De plus le rapport de causalité entre les « faits » n'est pas non plus immédiat : la cause relève ici des intentions non avouées du premier ministre. La causalité ne peut être perçue que comme le produit d'un travail analytique exécuté par un sujet compétent qui dispose de connaissances qui ne sont pas celles du simple observateur. L'énoncé sera donc « lu » comme une interprétation du journaliste, interprétation qui pourra certes être jugée comme sensée et vraisemblable ou encore insensée et invraisemblable, mais jamais comme une simple donnée factuelle (quand bien même l'énoncé se présenterait comme une assertion simple).

Le contrat de communication qui préside à la production et la circulation des nouvelles permet au journaliste de rédiger des énoncés dans lesquels des réalités non observables sont présentées comme des faits établis. Il se sent autorisé à le faire dans la mesure où, premièrement, il a pu observer dans la réalité des indicateurs qu'il a jugé suffisamment fiables pour opérer une inférence et, deuxièmement, il sait ou présume que le lecteur a la « compétence » de lecture nécessaire pour saisir correctement la nature, la portée et le degré de validité des énoncés qu'il lit dans un journal. Cependant, des critères qui, pour le journaliste et le lecteur peuvent sembler aller de soi, posent au chercheur des problèmes théoriques et opérationnels considérables. Comment en effet décider qu'un fait quelconque mentionné dans un article de journal est observable ou non? Nous avons, encore une fois, affaire à des catégories continues plutôt que discrètes.

Soit l'énoncé suivant: *Jean était en colère*. Est-ce un fait observable ou s'agit-il d'une inférence (Jean a levé les poings, alors on en a déduit qu'il était en colère)? La colère était-elle à ce point manifeste qu'on puisse la considérer comme une donnée factuelle, ou fallait-il au contraire savoir «décoder» le comportement de Jean pour «découvrir» qu'il était en colère. Il

est évidemment impossible de fonder une catégorisation des énoncés selon le degré de fiabilité des indicateurs sur lesquels ils s'appuient (indicateurs qui, d'ailleurs, sont le plus souvent inconnus du lecteur et de l'analyste). Cela reviendrait à déterminer si un énoncé est vrai ou faux (plus précisément: si n'importe quel observateur indépendant, aurait, dans les mêmes conditions et à partir des mêmes observations, opéré la même inférence).

Fort heureusement (pour nous), la perspective énonciative nous invite à aborder le problème sous un angle différent. En effet, du point de vue de l'énonciation, et plus précisément de la subjectivité énonciative, la question n'est pas de savoir si le journaliste « analyse » ou non, mais de déterminer s'il présente son propos comme étant analytique ou non, ce qui est très différent. Autrement dit, le journaliste projette-t-il ou non dans son énoncé une identité d'« analyste »? En effet, lorsque le journaliste formule un énoncé analytique, il a le choix de signaler ou non, par son énonciation, le fait qu'il effectue une opération analytique et de préciser ou non la nature de cette opération. Il a aussi le choix de se camper lui-même dans un rôle d'analyste ou dans celui de simple « rapporteur ».

Considérons les deux énoncés suivants:

*En raison de la volatilité de l'électoral, le premier ministre s'en est tenu à des propos prudents.*

*On peut conclure que c'est en raison de la volatilité de l'électoral que le premier ministre s'en est tenu à des propos prudents.*

La principale différence entre les deux énoncés est que, dans le second, le journaliste exprime l'idée qu'il est en train d'effectuer une analyse (en l'occurrence l'opération logique qui consiste à tirer une conclusion). Le fait de rendre manifeste la fonction analytique qu'il est train de réaliser est, en soi, un indicateur de « présence » du locuteur dans son propre énoncé. Ici ce n'est pas l'expression de causalité (*en raison de*) qui est le marqueur de présence, mais l'expression d'analyse (*on peut conclure que*). Voilà un indice non pas de la teneur analytique des textes journalistiques, mais leur teneur en subjectivité, telle qu'elle est affichée dans l'énonciation.<sup>20</sup>

---

<sup>20</sup> Les expressions d'analyse pourraient être considérées comme des indicateurs indirects de la « teneur analytique » si l'on peut postuler que plus un discours est analytique, plus il est riche en expressions d'analyse. Ce n'est pas toujours le cas, mais il y a vraisemblablement une forte corrélation entre les deux variables.

### 3.3 Le repérage des expressions d'analyse

Les procédés linguistiques par lesquels le journaliste peut faire percevoir ses opérations cognitives sont nombreux, et il serait difficile d'en faire un inventaire exhaustif. Nous pouvons tout de même établir un large éventail de possibilités, assez large pour que nous puissions les considérer comme un échantillon représentatif d'indicateurs d'expressions d'analyse.

A partir d'analyses préliminaires de plusieurs textes de notre corpus, nous avons établi une première liste d'expressions d'analyse. Puis, par le jeu des synonymes, des déclinaisons et des permutations, nous avons mis en place une programmation informatique qui couvre un très grand nombre de possibilités et qui permet de les repérer automatiquement à partir des formes linguistiques que prennent les expressions d'analyse :

Par exemple: les formes « *On peut prévoir* » et « *Il est prévisible* » permettent de composer un grand nombre d'autres possibilités:

Ainsi, avec « *On peut prévoir* », nous obtenons:

-> « *on* »

-> (*peut; pourrait; pouvait; pourra;*  
ou (*a; avait; aurait; ait; aura*) *pu*  
->(*prévoir; anticiper;*  
*penser; imaginer; etc.*)

A partir de « *Il est possible* », nous obtenons:

-> (*il; ceci; cela; c'*)

-> (*est, était; serait; sera*) ou (*a;*  
*avait; aurait; ait; aura*) *été*  
->(*possible; prévisible;*  
*certain; probable, etc.*)

D'autres cas de figure peuvent être créés en permutant formes et groupes de mots, comme par exemple: « *Il est à prévoir* » ou en associant des formes, comme dans: « *Il est possible de prévoir* ».

Les expressions d'analyse qu'utilisent les journalistes peuvent contenir des mots étrangers aux formes « pures » à partir desquelles s'effectuent les opérations de repérage automatique. Par exemple la forme « *on peut prévoir* » peut se présenter ainsi: « *on peut aussi prévoir* » ou « *on ne peut pas prévoir* ». Il arrive aussi que des incises s'intercalent au sein même de l'expression: « ***Il est possible***, si la rumeur persistante circulant dans le couloirs du Parlement est fondée, ***de prévoir*** que le gouvernement changera de politique ». C'est pourquoi, la programmation pour le repérage

automatique doit prévoir que les mots formant une séquence et correspondant à une expression recherchée peuvent être soit contigus (« *on peut prévoir* »), soit distancés par d'autres mots (« *on peut aussi prévoir* » ou « *on ne peut pas prévoir* ») La distance entre des éléments d'une séquence peut générer du « bruit », c'est-à-dire le repérage de fausses occurrences. Par exemple :

***Il est arrivé tard et partira dès que possible.***

Plus la distance entre les éléments est grande, plus le risque de « bruit » est élevé. Nous avons, dans la mesure du possible, cherché à limiter le « bruit », mais sans accentuer outre mesure les contraintes de repérage, de manière à éviter qu'en diminuant le « bruit » nous augmentions le « silence », c'est-à-dire le non-repérage d'occurrences pertinentes. Un repérage trop « bruyant » est plus facile à corriger au codage (par élimination a posteriori des éléments non pertinents) qu'un repérage trop « silencieux ».

La programmation doit tenir compte des espaces à considérer entre les mots en prévoyant trois possibilités. Le programme peut, selon les cas, exiger que:

- deux mots soient contigus;
- deux mots puissent être séparés par un ou des mots prédéterminés;
- deux mots ne soient pas contigus.

Le programme informatique peut aussi exiger que deux mots se présentent ou non dans un ordre prédéterminé.

Considérons, par exemple, la ligne de programmation suivante:

-> *on* **Od (ne) Od** (*peut* ou *pourra* ou *pourrait* ou *pouvait* ou *va*) **nd** (*prévoir; comprendre; anticiper, etc.*)<sup>21</sup>

Cette ligne signifie que le « *on* » et le « *peut* » ne sont significatifs, de notre point de vue, que s'ils sont contigus et dans l'ordre («Od»). Par contre, il peut arriver qu'une négation s'intercale entre eux (« (ne) »). Pour sa part, « *prévoir* » doit apparaître à la suite de la forme sans nécessairement lui être contigu (« nd »).

Prenons un exemple un peu plus complexe. Pour repérer des expressions comme « *On se serait attendu à* » ou « *On s'est attendu à* » ou « *On s'en est tenu à* », il nous faut une ligne de programme comme celle-ci :

->*on* **Od (ne) Od** *se\s'* **Od (en) Od** (*est* ou *sera* ou **serait** ou *était*) **nd** (*attendu; tenu à; etc.*)

---

<sup>21</sup> Les lignes de programme se présentent, en réalité, dans des formes différentes de celle-ci puisqu'elles sont rédigées en langage SAS.

Cette programmation signifie que « *(ne)* » ou « *(en)* » peuvent s'intercaler, mais pas nécessairement (d'où la parenthèse) alors que « *se* » ou « *s'* » doivent nécessairement être présents (absence de parenthèse) pour que la séquence soit retenue.

Comme on peut le constater, le repérage des expressions d'analyse procède à partir des formes concrètes que peuvent prendre ces expressions. Ainsi, une ligne de programme correspond à une forme particulière, qui elle-même regroupe plusieurs expressions possibles. Par exemple, les expressions suivantes:

*On peut prévoir*  
*On peut prédire*  
*On peut anticiper*  
*On doit prévoir*  
*On doit prédire*  
*On doit anticiper*  
 etc.

peuvent être regroupées sous la forme:

*On / peut-doit- / prévoir-prédire- anticiper*

L'architecture du programme de repérage automatique n'est pas conçue à partir des expressions elles-mêmes, mais à partir des formes d'expression, lesquelles sont constituées non pas de mots, mais groupes de mots. Quant aux mots, ils sont regroupés selon leur fonction syntaxique ou pragmatique dans les groupes suivants :

- un groupe de sujets (GS): « *on* », « *il* » etc. ;
- un groupe d'auxiliaires (GA): « *avoir* », « *être* » ;
- un groupe de verbes de modalisation (GV) : « *pouvoir* », « *devoir* », « *falloir* », « *sembler* », etc.;
- un groupe de mots dénotant la catégorie « analyse » (puisqu'il s'agit d'expression d'analyse) (GE) : « *prévoir* », « *anticiper* », etc. ;
- un groupe de mots outils non significatifs en regard des formes mais nécessaires à leur construction (GF) : « *le* », « *l'* », « *en* », « *y* », « *ne* », etc.

La catégorisation selon les attributs syntaxiques ou pragmatiques permet de reporter dans la programmation la logique en vertu de laquelle sont constituées les formes d'expressions d'analyse.

Les mots d'un même groupe peuvent être utilisés pour des expressions d'analyse de nature différente. Parfois les mots d'un groupe peuvent tous servir pour chercher une forme d'expression, alors que pour une autre forme, seuls quelques-uns d'entre eux sont significatifs. C'est pourquoi nous avons subdivisé les groupes de mots en sous-groupes de manière à

mieux répondre aux exigences techniques du repérage des expressions d'analyse dans le corpus. Ainsi, nous avons constitué un total de 48 groupes et sous-groupes de mots:

- 3 groupes de sujets: « *ceci* » « *cela* » etc. (GS1); « *on* (GS2); « *il* » (GS3);
- 4 groupes d'auxiliaires: les conjugaisons du verbe avoir à la troisième personne du singulier (GA1); à la troisième personne du pluriel (GA2). Même chose pour le verbe être (donc: GA3 et GA4);
- 24 groupes de verbes de mode: par exemple, le groupe GV5 est constitué de « *peut* »; « *pourra* »; « *pouvait* »; « *pourrait* »;
- 17 groupes de mots d'analyse; par exemple, « *prévoir* »; « *anticiper* »; « *croire* »; etc. (GE3); ou « *certain* »; « *probable* »; etc. (GE8);

Pour illustrer la syntaxe des lignes de programme, prenons la phase suivante qui contient la forme d'expression d'analyse que nous a servi d'exemple (on /peut-doit/ prévoir-prédire-etc.) :

*On aurait pu, malgré tout, prévoir que la session parlementaire serait écourtée.*

Il faut d'abord préciser que l'unité d'analyse est la phrase. Le programme informatique lit le texte mot à mot, en transcodant les mots significatifs selon les catégories établies. Les mots non significatifs, c'est-à-dire ceux qui n'appartiennent à aucune catégorie, sont remplacés par des espaces soulignées. Les codes des catégories sont également précédés d'une espace soulignée, afin que deux codes adjacents ne se retrouvent pas «collés». La phrase, une fois transcodée, devient :

*On (GS2)/ aurait (GA1)/ pu (GV5)/ malgré (ns) / tout (ns) / prévoir (GE3)  
que (ns) / la (GF2) / session (ns) / parlementaire (ns) / serait (GA4) /  
écourtée (ns).*

C'est-à-dire :\_GS2 \_ GA1\_GV5 \_ \_ \_GE3 \_ \_GF2 \_ \_ \_GA4 \_

Lorsque le programme rencontre une fin de phrase, il procède à un recodage de la phrase (en réalité deux recodages successifs car l'opération est reprise deux fois) afin de réduire les expressions composées (ou multitermes) aux seuls codes des catégories auxquelles elles appartiennent. Au terme de l'opération, la phrase recodée se lira :

\_GS2\_GV5 \_ \_ \_GE3 \_ \_GF2 \_ \_ \_GA4 \_

car GA1 + GV5 = GV5, puisque GA1 (*aurait*) et GV5 (*pu*) est une conjugaison du verbe *pouvoir* qui appartient à la catégorie des GV5.

Le programme recherche ensuite les séquences ordonnées de codes qui correspondent aux formes établies, en tenant compte de la position des codes dans la chaîne de caractères que constitue la « phrase ». Il va alors



constater la présence de la séquence GS2- GV5-GE3 qui correspond à la forme on/peut-doit/prévoir-prédire-etc.

Les expressions d'analyse que le programme permet de repérer correspondent à des formes assez usuelles. Il est possible que, dans un article de journal, on puisse trouver des expressions qui décrivent des opérations cognitives en utilisant des formes ou des mots que nous n'avons pas prévus. Nous savons par exemple que notre programmation, qui permet de repérer une forme comme « *Il est probable que* » ne repèrera pas « *Cette décision est probable* ». Nous aurions pu repérer automatiquement un plus grand nombre d'expressions différentes si, au lieu de les rechercher à partir de formes (i.e. de combinaison de groupes de mots), nous nous étions contentés de fournir à l'ordinateur des listes de mots. Notre choix de procéder à partir de formes plutôt que de mots repose sur les considérations suivantes:

1) En procédant par une liste de mots plutôt que par des formes, le repérage automatique aurait généré une très grande quantité de « bruit », ce qui aurait considérablement accru les risques d'erreurs de codage. Le « bruit » prévisible aurait surtout consisté en une confusion entre les expressions d'analyse et les attributions d'état psychologique (un indicateur dont nous traiterons plus loin). Par exemple, un journaliste peut utiliser le verbe « prévoir » soit pour décrire son activité cognitive (« *On prévoit que le premier ministre fera telle chose* »), soit pour décrire celle des acteurs dont il parle (« *Le premier ministre prévoit faire telle chose* »). Lorsque le journaliste décrit l'activité cognitive des acteurs, nous disons qu'il fait une attribution d'état psychologique.

Ainsi, pour éviter de devoir faire un tri entre ces deux catégories, nous avons mis au point des paramètres suffisamment contraignants pour que le repérage évite systématiquement ce qui relève des états psychologiques. Une fois toutes les expressions d'analyse repérées par notre programme, puis codées, le repérage automatique des états psychologiques peut se faire en évitant systématiquement ce qui a déjà été codé comme expression d'analyse. Par la suite, quand le codage des attributions d'état psychologique est terminé, nous pouvons, pour repérer des expressions d'analyse ou des attributions d'état psychologique qui auraient échappé au premier repérage, utiliser une liste de mots à partir d'une procédure de repérage automatique qui évite systématiquement tout ce qui a déjà été codé soit comme expression d'analyse, soit comme attribution d'état psychologique. Les cas repérés étant relativement peu nombreux, le codeur est en mesure de gérer le « bruit » ainsi généré.

2) Encore une fois, l'exhaustivité n'est pas ici une condition essentielle de la validité. Nous ne cherchons pas à fonder une mesure absolue du concept d'expression d'analyse sur un inventaire exhaustif des expressions d'analyse; il s'agit plutôt d'évaluer les différences, dans le temps et l'espace,

de l'utilisation par les journalistes des expressions d'analyse, évaluation qui peut se faire à partir d'un échantillon suffisamment important d'expressions d'analyse pour qu'on puisse postuler que cet échantillon constitue un indicateur valide du concept d'« expression d'analyse ». Nos procédures permettent de constituer un tel échantillon.

3) En utilisant les formes plutôt que les mots, nous nous donnons la possibilité d'étudier les expressions d'analyse non pas uniquement comme catégorie générale, mais en fonction de sous-catégories correspondant à des formes particulières ou des groupes de formes. Les expressions d'analyse nous intéressent en ce qu'elles constituent une mise en scène du locuteur dans son énonciation. Or, il est possible que le passage, dans le temps ou l'espace, d'une forme à une autre marque un plus ou moins grand engagement de la subjectivité du locuteur dans son discours. Il est vraisemblable en effet qu'à une forme linguistique corresponde un certain degré de subjectivité ou d'engagement de la part du journaliste. Par exemple, on peut considérer que *Il est possible que X fasse telle chose* présente un degré d'engagement moindre que *On doit prévoir (penser, anticiper, conclure) que X fera telle chose*. Dans le premier cas, l'énoncé se limite à souligner une possibilité parmi d'autres, alors que dans le second cas, non seulement fait-on une prédiction, mais on la pose impérativement (*on doit prévoir*). Comme les formes peuvent être extrêmement variables, le travail empirique et analytique requis pour établir une grille de pondération de la valeur de subjectivité des formes d'expression d'analyse demeure considérable. Cependant, le regroupement des expressions d'analyse dans des formes grammaticales multiples rend ce travail possible, soit en vérifiant empiriquement dans quelle mesure les formes grammaticales correspondent ou non à des degrés d'engagement, soit en cherchant à établir par des corrélations si certaines formes d'expressions d'analyse sont réservées à des textes qui, sur la base d'autres indicateurs, obtiennent un score de subjectivité élevé. Autrement dit, nous nous donnons les moyens de vérifier empiriquement, en combinant les indicateurs de subjectivité, si certaines formes apparaissent dans un contexte discursif plus « subjectif » que d'autres, ou que certaines formes engagent davantage la subjectivité que d'autres.

### **3.4 Les attributions d'état psychologique : définition de la catégorie**

Il y a attribution d'un état psychologique (AEP) lorsque le journaliste décrit les états psychologiques des acteurs politiques mis en scène dans les nouvelles.<sup>22</sup> Le journaliste/narrateur peut alors rendre compte, par exemple, de cognitions (*le ministre croit que...*), d'états émotifs (*il craint que...*), d'intentions (*il cherche à...*) ou de dispositions (*il est habitué à*).

---

<sup>22</sup> Un état psychologique peut aussi être attribué à un groupe de personnes (*En Chambre, la surprise était complète*). Ce groupe peut être très important et plus ou moins défini (*les craintes des contribuables*). Il arrive que le journaliste attribue un état psychologique à un groupe désigné de manière abstraite comme dans *La rumeur veut que...*). Dans tous ces cas, on considère qu'il y a attribution d'état psychologique puisque, par le choix de la formulation, le locuteur traite des entités abstraites comme des personnes.

L'état psychologique d'autrui n'est perceptible qu'indirectement, à travers des indices qui requièrent une interprétation ou un travail analytique, c'est-à-dire des compétences et des connaissances particulières, une certaine familiarité avec les acteurs dont on parle et, surtout, un « calcul interprétatif<sup>23</sup> ». En attribuant des états psychologiques, le journaliste, en tant que narrateur, passe d'une vision externe à une vision interne; il « s'introduit dans l'esprit des personnages » pour décrire leur « univers mental » (Ducrot et Todorov, 1972, p.415). Les AEP campent le journaliste non pas dans un rôle d'observateur chargé de rapporter des données factuelles, mais dans celui du narrateur omniscient capable de saisir de l'intérieur, si on peut dire, les pensées, les cognitions, les émotions ou les intentions d'autrui<sup>24</sup>. C'est en quoi l'AEP constitue un autre indice de la teneur « analytique » d'un texte journalistique et, par conséquent, un autre marqueur de la « présence » du journaliste-locuteur.

Le journaliste peut attribuer un état psychologique soit directement, lorsqu'il attribue l'état psychologique à l'acteur dont il parle; soit indirectement, lorsqu'il impute l'état psychologique à un tiers, comme le résultat d'une action de l'acteur dont il parle (*Il a convaincu; Il a rassuré*). On peut penser que le mode indirect marque, de la part du journaliste, un engagement plus fort et dénote une plus forte teneur analytique que le mode direct. Dans le mode direct, en effet, le journaliste, le plus souvent, rapporte le discours d'autrui; son intervention se limite à substituer la pensée à la parole; il écrit, par exemple, *il veut* ou *il craint* en lieu et place de *il dit vouloir* ou *il dit craindre*. Si le mode indirect semble plus engageant, c'est qu'il fait porter l'attention non pas sur le discours original mais sur ses effets présumés, ce qui suppose, de la part du journaliste, un jugement sur le résultat obtenu par un acte de parole et, donc, sur son efficacité.

### **3.5 Le repérage des attributions d'état psychologique**

Le repérage des AEP peut se faire de manière automatique en fournissant à l'ordinateur une liste de mots à rechercher dans les textes. Les occurrences repérées sont ensuite validées par un codeur. Pour établir la liste de mots devant servir au repérage automatique, nous avons procédé à un examen d'un échantillon d'articles et nous avons retenu tous les mots servant à attribuer un état psychologique. Nous avons ajouté à la liste tous les

<sup>23</sup> «Le calcul interprétatif se nourrit de conjectures : sur les raisons que L [locuteur] peut bien avoir pour énoncer ce qu'il énonce ; sur les informations que l'on est en droit d'attendre dans un type de discours donné, et même dans un texte particulier ; sur la vraisemblance référentielle de l'énoncé, celle du niveau de langue adopté, et du choix de la formulation implicite.» (Kerbrat-Orecchioni, 1986, p.302)

<sup>24</sup> Il arrive souvent que le journaliste attribue un état psychologique à un acteur en qualifiant des objets ou des situations qui lui sont associés: Exemple: *M. Angus MacInnis (...) a prononcé un discours agressif*. On peut faire valoir que, dans cet exemple, le journaliste, ayant perçu de l'agressivité dans l'attitude de M. MacInnis, rapporte cet état en qualifiant le discours plutôt que la personne.

synonymes ou les mots sémantiquement apparentés. Les mots ont ensuite été classés en catégories grammaticales (verbes, adjectifs et noms). Nous avons dérivé de chaque verbe les formes nominales et adjectivales et vice versa. Les verbes ont été conjugués à la troisième personne du singulier et du pluriel (le journaliste ne parle des sources qu'à la troisième personne). Nous avons aussi dérivé les participes passés (avec tous les accords en nombre et en genre) ainsi que les gérondifs. Nous avons également accordé les noms et les adjectifs. La liste a ensuite été testée à plusieurs reprises sur des échantillons d'articles, ce qui nous a permis d'ajouter des mots, des synonymes, et ainsi de suite jusqu'à saturation de la liste<sup>25</sup>.

Au moment de valider les occurrences repérées par l'ordinateur, le codeur doit être attentif au fait que les attributions d'état psychologique peuvent prendre des formes qui se confondent avec des expressions d'analyse. Par exemple dans « *Il est certain qu'il fera telle chose* », si le « *il* » est impersonnel, il s'agit d'une expression d'analyse, alors que si le « *il* » dénote la personne qui fait l'objet de l'énoncé, alors il s'agit d'une attribution d'état psychologique.

Pour éviter la confusion entre les deux catégories, nous proposons de procéder au repérage automatique en deux étapes successives : d'abord repérer et coder les expressions d'analyse et, ensuite, les attributions d'états psychologiques. Les expressions d'analyse ayant été repérées et codées dans un premier temps, nous pouvons, dans un deuxième temps, programmer le repérage des attributions d'état psychologique de telle manière que l'ordinateur ne tienne pas compte des segments déjà codés comme expressions d'analyse<sup>26</sup>.

### **3.6 Les connecteurs logiques : définition de la catégorie**

En produisant le récit d'un événement ou la description d'une situation, le journaliste est souvent amené à marquer linguistiquement les relations qu'il veut établir entre des éléments d'information. Ces relations sont marquées par des connecteurs (conjonctions et prépositions) qui précisent la nature de la relation (de liaison, d'alternative, de conséquence, de causalité, de restriction, de transition, de but, de condition, de comparaison, de concession, de moyen, de manière, de temps, etc.). En général, lorsque le journaliste cherche à « mettre les choses en

---

<sup>25</sup> Contrairement aux expressions d'analyse, dont le repérage procède par des formes linguistiques, les AEP sont repérées par des mots, sans égard aux expressions dans lesquels ces mots s'insèrent. C'est que, contrairement aux expressions d'analyse, il ne semble pas que les formes linguistiques qu'empruntent les AEP en fassent varier le degré d'engagement ou la « teneur subjective ».

<sup>26</sup> Mais si l'on voulait, à partir d'une liste de mots significatifs, ne repérer automatiquement et coder que des attributions d'état psychologique, indépendamment des expressions d'analyse, il faudrait que le codeur écarte les états mentaux que le journaliste s'attribue à lui-même (qui sont, en réalité, des expressions d'analyse : *il* (impersonnel) *est certain que le ministre fera telle chose*) pour ne conserver que ceux qu'il attribue à autrui (qui sont des attributions d'état psychologique : *Il* (le ministre) *est certain qu'il fera telle chose*).

perspective » et à « analyser » une situation, il a tendance à expliciter les liens qu'il établit entre les éléments d'information et à rendre plus visible (ou lisible) le travail de structuration du réel auquel il se livre dans son texte.

Les connecteurs peuvent être considérés comme des indicateurs du concept d' « analyse journalistique »; plus un texte journalistique est analytique, plus il y a de chances que l'on y retrouve des connecteurs. Cependant, le rapport indicateur/concept n'est ici qu'un rapport de probabilité, car des liens logiques peuvent parfois être posés sans marque linguistique (*L'accident a eu lieu en pleine nuit. La chaussée avait été rendue glissante par une pluie abondante.*). Quoi qu'il en soit - et au risque de nous répéter - ce n'est pas la teneur analytique en tant que telle que nous cherchons à mesurer, mais le fait que le journaliste, par l'emploi des connecteurs, se présente dans son propre discours en tant que celui qui donne du sens aux éléments d'information, qui les organise dans un tout cohérent et significatif.

Certes, sur le plan de la subjectivité énonciative, les conjonctions et les prépositions (ou locutions conjonctives et prépositives) n'ont pas toutes la même valeur ou la même force d'engagement (par exemple l'emploi de la locution « *ou bien* » n'a pas le même effet de ce point de vue que la locution « *sous prétexte que* ») et il ne serait guère utile pour l'analyse de regrouper tous les connecteurs de la langue dans une seule catégorie générale. Par contre, on voit mal à partir de quels critères l'on pourrait, *in abstracto*, évaluer le degré de subjectivité énonciative de chaque connecteur.

Pour limiter l'ampleur du problème, nous avons retenu deux catégories de connecteurs, parmi les plus susceptibles d'apparaître lorsqu'un journaliste entreprend d' « analyser » une situation dans un texte de nouvelle : les connecteurs de renforcement et les connecteurs d'opposition.

- Les **connecteurs de renforcement** indiquent qu'une proposition va dans le même sens qu'une autre proposition (ou que ce que cette proposition peut supposer). Le connecteur de renforcement introduit donc, comme son nom l'indique, une proposition qui renforce ce qui précède, soit en dérivant une implication, une conclusion ou une conséquence, soit en ajoutant une information qui confirme, justifie, appuie ou complète la proposition ou ses présupposés. Les connecteurs de renforcement mettent donc en relief la cohérence et le caractère argumentatif du texte du journaliste. Les connecteurs qui nous ont servi d'indicateurs sont :

*donc, par conséquent, en conséquence, partant, ainsi, en conclusion, en effet, en définitive, enfin, finalement, de plus, d'ailleurs, en outre, alors, aussi, c'est pourquoi, d'où, effectivement, car, en somme, après tout.*

- Les **connecteurs d'opposition** indiquent, au contraire, que la proposition se situe dans un rapport, soit de restriction (*Il est beau **mais** petit*) ou de concession (*il est beau **bien que** petit*), soit de réelle opposition avec la proposition qui précède ou avec ce que cette dernière présuppose (*Pierre est petit et laid. **Par contre**, Paul est grand et beau*). Dans les textes de nouvelles, ces connecteurs servent surtout à relever les contradictions, les contrastes ou les incohérences dans les faits et gestes des acteurs mis en scène dans la nouvelle. Les connecteurs d'opposition sont :

*à la différence de, au contraire, au lieu de (que), au mépris de, bien que, cependant, contrairement, malgré, mais, même lorsque, même quand, même si, néanmoins, nonobstant, par contre, pourtant, à l' opposition, par opposition, à l'opposé, or, à l'encontre de, en dépit de, toutefois.*

Les connecteurs d'opposition sont une des formes typiques de la rhétorique d'expertise critique. Le souci du journaliste de revendiquer et d'affirmer une fonction critique face aux acteurs qu'il met en scène dans les nouvelles se traduit souvent, en effet, par un travail de mise en relief des contradictions ou des incohérences des actions et des discours de ces acteurs. Le journaliste organise les faits (les données, les actions, les déclarations) de manière à faire ressortir, avec plus ou moins de force, les contrastes qui existent entre les actions ou les discours des acteurs. Il peut vouloir mettre en relief deux états de choses (faits, déclarations, comportements, etc.) contrastées, incohérentes, contradictoires ou incompatibles. Par exemple :

*Le député, qui avait **pourtant** déjà exprimé certaines sympathies à l'égard du projet, s'est finalement rangé parmi les opposants.*

Il peut aussi faire ressortir les divergences de vues entre des individus appartenant à un même groupe politique, ou faire voir le contraste entre ce qui a été fait par un acteur et qui aurait dû être fait ou ce à quoi on aurait pu s'attendre.

***Au lieu d'offrir un programme électoral global comme leurs adversaires, ils se sont contentés jusqu'ici de présenter des mesures à la pièce.***

Il peut marquer le contraste entre l'existence d'un fait et sa non confirmation par l'acteur ou entre ce qui aurait pu ou dû se passer dans le cours normal des choses et ce qui s'est réellement passé.

*L'annonce de son départ n'a pas causé une très vive surprise **même si** elle survient brusquement.*

Les deux catégories de connecteurs nous semblent correspondre aux types de rapports qu'on est susceptible d'observer dans la composante analytique des textes de nouvelle politique, lorsque le journaliste veut faire voir le caractère argumentatif et critique de son discours. Et, en autant que l'on puisse en juger, ces catégories présentent une certaine homogénéité sur le plan de la subjectivité énonciative.

Le repérage des connecteurs de renforcement et d'opposition est fort simple et peut être automatisé puisqu'il s'agit de chercher des mots ou des expressions dont la liste est relativement limitée. Le repérage et le codage automatiques avec un logiciel d'analyse textuelle permet d'analyser la fréquence d'utilisation des connecteurs considérés globalement, ou pris un à un, ou encore regroupés automatiquement dans des catégories quelconques.

Cependant une validation par un codeur du repérage effectuée par l'ordinateur est requise. En effet deux types d'erreurs sont susceptibles de se produire :

- Certains mots ou expressions peuvent prendre la forme de connecteurs sans en être (*Il est allé **au lieu de** rencontre prévu; il a dix ans **de plus**; mine d'**or***). On notera que la conjonction *or* est polysémique; elle peut dénoter non seulement l'opposition (*Il devait partir, or, il est toujours là*), mais aussi la continuité dans le récit (*Or, un beau jour la mère dit à sa fille...*) ou encore marquer l'introduction d'un argument dans un raisonnement (*A est égal à B, or B est égal à C, donc A est égal à C*).
- Il peut arriver que deux connecteurs soient redondants et ne marquent qu'une seule relation (de renforcement ou d'opposition). Par exemple: ***Même si** le ministre fait face à une levée de bouclier, il entend **malgré** tout maintenir ses positions.*

### **3.7 La prospective : définition de la catégorie**

L'idée de prospective fait référence aux procédés par lesquels le journaliste évoque des événements futurs. Nous pouvons dire qu'en général, les énoncés qui nous projettent dans l'avenir appartiennent au domaine de l'«analyse» journalistique puisqu'il ne s'agit plus pour le journaliste de simplement témoigner de faits observés, mais de mobiliser ses ressources cognitives pour anticiper, par « calculs interprétatifs » et déductions, le cours des événements. Ce faisant, il s'« avance » dans son discours, prend des risques, met en jeu sa crédibilité, puisque les propositions qu'il formule portent sur des réalités qui, au moment où les énoncés sont formulés, ne peuvent être objectivement établies.

Lorsque le journaliste formule un énoncé au futur, il peut le faire de deux manières :

1. Soit qu'il affirme la réalisation future d'un événement sans égard aux autres possibilités; nous dirons alors qu'il fait une **prédiction**. Dans ce cas, le journaliste annonce avec un certain degré de certitude qu'une chose se produira, comme dans l'exemple suivant:

*La dernière déclaration de Bouchard créera certainement une onde de choc dans les milieux syndicaux.*

2. Soit qu'il présente la réalisation future d'un événement comme une possibilité parmi d'autres, les autres pouvant être ou non explicitées; dans ce cas nous parlerons de **conjecture**. Le journaliste affirme qu'une chose pourrait se produire, sans pour autant exclure d'autres possibilités, explicitées ou sous-entendues, comme dans les exemples suivants:

*M. Bouchard pourrait choisir d'utiliser la loi spéciale ou bien la voie de la négociation.*(autre possibilité explicitée)

*M. Bouchard pourrait choisir la voie de la négociation.* (autres possibilités sous-entendues)

Sur le plan linguistique, une première distinction entre prédiction et conjecture concerne le temps des verbes; la prédiction s'énonce au futur alors que la conjecture s'énonce au conditionnel. Cependant, le temps des verbes ne suffit pas puisque le journaliste peut utiliser le conditionnel ou le futur dans des énoncés qui ne sont ni des prédictions, ni des conjectures. C'est notamment le cas du futur antérieur et de ce que nous avons appelé le « futur institutionnel »<sup>27</sup>.

Il arrive aussi qu'une prédiction soit énoncée au présent par le recours à des expressions dont le propre est de projeter dans l'avenir (*Il est en voie de... Il va faire...*). Il nous faut donc recourir à des critères linguistiques autres que le temps des verbes et qui font ressortir directement ou indirectement le fait que le journaliste procède à une conjecture ou une prédiction.

Trois indicateurs s'avèrent particulièrement discriminants: les expressions d'analyse, les modalisateurs et certains verbes qui, conjugués au présent, n'en dénotent pas moins la prédiction.

1. Lorsque le journaliste parle d'événements futurs en utilisant simultanément une expression d'analyse qui témoigne directement ou

---

<sup>27</sup> Voir note 18, page 37.



indirectement de son activité cognitive, nous pouvons considérer qu'il s'agit d'une prédiction ou d'une conjecture. Par exemple :

- prédiction avec expression d'analyse: *On peut s'attendre à un budget qui sabrera dans les soins de santé.*
- conjecture avec expression d'analyse: *On peut penser que le gouvernement pourrait sabrer dans les soins de santé*

2. Les modalisateurs (généralement des adverbes, qui sont aussi des expressions d'analyse) sont des mots ou expressions qui établissent le degré de véracité, de validité ou de certitude d'un énoncé. Ils signalent en somme le degré d'adhésion du locuteur par rapport au contenu de l'énoncé. Lorsqu'ils sont utilisés dans des énoncés au conditionnel ou au futur, ils ont pour effet d'en accentuer le caractère conjectural ou prédictif. On peut dès lors établir la règle selon laquelle un énoncé qui utilise un modalisateur conjointement avec un verbe au futur ou au conditionnel constitue une conjecture (au conditionnel) ou une prédiction (au futur). Par exemple :

- prédiction avec modalisateur: *Le prochain budget sabrera probablement dans les soins de santé.*
- conjecture avec modalisateur: *Le prochain budget pourrait vraisemblablement sabrer dans les soins de santé.*

Bien que les expressions d'analyse et les modalisateurs constituent des critères de repérage particulièrement performants, il reste que le journaliste peut prédire et conjecturer sans recourir ni à l'un, ni à l'autre. On peut alors confier à l'ordinateur le soin de repérer les phrases comportant un ou des verbes au futur et au conditionnel, sans expression d'analyse et sans modalisateur, le codeur devant déterminer si, en contexte, il s'agit ou non de prédiction ou de conjecture.

3. Certains verbes ou expressions verbales conjuguées au présent comportent sémantiquement l'idée du futur et peuvent dénoter une conjecture ou une prédiction. Ces possibilités étant finies (si on se limite aux expressions les plus usuelles susceptibles d'apparaître dans un article de nouvelle), on peut en établir une liste pour le repérage. Par exemple:

- *Il **va** entreprendre le voyage.*
- *Il **risque de** rater la cible.*
- *Il **est en voie** d'atteindre ses objectifs.*
- *Il **est déterminé à** régler problème.*

- *Il peut toujours recommencer.*

### **3.8 Le repérage des prospectives**

Afin de repérer les verbes au futur et au conditionnel, nous avons procédé, à l'aide d'un dictionnaire informatique, à l'extraction de tous les verbes dans un corpus de 350 articles de nouvelles. Cette liste nous a permis d'obtenir par conjugaison des groupes de verbes à l'infinitif, au présent, au conditionnel, au futur et à l'imparfait. Nous ne les avons conjugués qu'à la troisième personne du singulier et du pluriel puisque le journaliste, lorsqu'il prédit le comportement d'autrui, en parle à la troisième personne.

Le repérage et le codage des prospectives procèdent à partir de combinaisons d'indicateurs, ce qui, sur le plan technique, complexifie les opérations. En effet, pour déterminer s'il s'agit ou non de prospective et, le cas échéant, s'il s'agit d'une prédiction ou d'une conjecture, il faut faire intervenir plusieurs indicateurs (les temps futur et conditionnel, les modalisateurs, les expressions d'analyse, les verbes dénotant l'idée de futur) dont aucun n'est suffisant à lui seul. Pour faciliter le travail du codeur, nous avons élaboré une procédure de repérage automatique qui permet au codeur de ne traiter qu'un cas de figure à la fois. La procédure de repérage propose d'abord au codeur les cas univoques ou ceux dont les contraintes de repérage sont les plus élevées, pour progresser ensuite vers les cas où les indicateurs utilisés peuvent mener à différentes décisions. On procédant de la sorte, suivant en somme un modèle d'entonnoir, les textes à analyser sont élagués progressivement de manière à ce que les cas restants soient de moins en moins nombreux et que le travail de codage soit le plus simple possible.

Le repérage des prospectives se fait en neuf étapes, chacune étant destinée à repérer des formes linguistiques particulières soit de prédiction, soit de conjecture.

#### **Étape 1: Conjecture : Verbe *pouvoir* au conditionnel**

Nous savons qu'un énoncé qui contient le verbe *pouvoir* au conditionnel est nécessairement une conjecture, et cela indépendamment des formes sous lesquelles l'énoncé peut se présenter<sup>28</sup>. La première étape consiste donc à repérer et coder automatiquement tous les énoncés qui contiennent le verbe *pouvoir* conjugué au conditionnel (le codeur n'intervient à cette étape que pour valider le codage effectué par l'ordinateur).

---

<sup>28</sup> Le verbe *pouvoir* donne lieu à des procédures distinctes de repérage et il est donc programmé indépendamment des autres verbes. Il ne fait donc pas partie de la liste des verbes au futur et au conditionnel que nous utilisons aux fins de la programmation des procédures de repérage automatique.

## Étape 2: Prédiction conditionnelle : Combinaison du présent et du futur

L'ordinateur repère tous les cas où il y a co-occurrence dans une phrase d'un «si» (ou «s'»), d'un verbe au présent et d'un verbe au futur (exemple: «**Si** M. Lesage **a** une déclaration à formuler, il la **réservera** sans doute pour...»). Le codeur détermine s'il s'agit d'une prédiction conditionnelle. Les cas non codés (ceux qui contiennent un «si», un verbe au présent ainsi qu'un verbe au futur mais qui ne constituent pas une prédiction conditionnelle) seront revus lors des étapes ultérieures. Il peut s'agir en effet d'une prédiction faite au présent (étape 8), d'une conjecture avec futur (étape 4) ou d'une prédiction faite au futur (étape 9).

## Étape 3: Conjecture : Combinaison du futur et du conditionnel

Une conjecture peut combiner un verbe au futur et un verbe au conditionnel. Par exemple :

*Il **serait** surprenant que, d'ici là, quelque geste dramatique soit posé par quiconque, mais il y a dans les officines ministérielles une atmosphère de putsch appréhendé dont nul ne sait ce qui **sortira** au juste. (Le Devoir, 04-06-1985, p.A1)*

L'ordinateur repère tous les énoncés répondant à ces critères et laisse au codeur le soin de déterminer s'il s'agit ou non d'une conjecture. Les occurrences repérées qui ne correspondent pas au cas de figure recherché sont ceux dans lesquels le futur et le conditionnel doivent être considérés isolément et, par conséquent, seront revus à l'étape 4 (conjectures faites avec plusieurs futurs reliés par *ou*) ou l'étape 9 (prédictions faites au futur) ou l'étape 7 (conjectures faites avec un verbe au conditionnel).

## Étape 4: Conjecture : plusieurs verbes au futur liés par *ou*

La conjecture peut s'énoncer avec des verbes au futur reliés par la conjonction *ou*. Par exemple :

*Il reste à voir si cet homme d'affaire **quittera** la vie publique à la fin de son mandat **ou** si la décision qu'il vient de prendre ne constitue qu'une nouvelle étape dans une carrière politique qu'il lui **faudra** maintenant réorganiser. (Le Devoir, 23-04-1955, p.A1)*

L'ordinateur repère les énoncés qui répondent à ces critères et le codeur détermine s'il s'agit ou non d'une conjecture. Les occurrences qui ne

correspondent pas au cas de figure recherché peuvent être des cas de double prédiction faite au futur comme dans « *il **partira**, tôt **ou** tard, et ne **reviendra pas*** » et seront donc considérées à l'étape 9 (prédictions faites au futur).

### **Étape 5: Conjecture : Verbe *pouvoir* au futur**

Considéré isolément, le verbe *pouvoir* au futur peut servir à faire des conjectures, mais pas des prédictions. A cette étape-ci (une fois les quatre premières étapes complétées), l'ordinateur peut coder automatiquement (sans l'intervention du codeur) comme conjectures les cas où le verbe *pouvoir* s'accompagne d'une expression d'analyse (les expressions d'analyse ayant déjà été repérées et codées) (*Il semble que le gouvernement pourra...*).

Les autres cas d'énoncés comportant le verbe *pouvoir* au futur sont examinés par le codeur qui doit déterminer s'il s'agit d'une conjecture véritable ou d'un futur institutionnel (*Le public pourra intervenir à la période des questions*).

### **Étape 6: Conjecture : Combinaison verbe au conditionnel et verbe au présent ou à l'imparfait.**

L'ordinateur repère les phrases dans lesquelles il y a co-occurrence d'un verbe au conditionnel et d'un verbe au présent ou à l'imparfait ainsi que d'un *si*. Par exemple :

***S'il devait** démissionner de son poste de président, il ne quitterait pas le parti pour autant.*

Le codeur détermine parmi les cas repérés lesquels sont des conjectures, selon le cas de figure recherché. Les énoncés repérés et non codés seront repérés à nouveau à l'étape 7 (conjectures faites au conditionnel) ou à l'étape 8 (les prédictions faites au présent).

### **Étape 7: Conjecture : Verbe au conditionnel**

L'ordinateur repère tous les verbes au conditionnel qui n'ont pas été codés aux étapes précédentes. Lorsque le verbe au conditionnel s'accompagne d'une expression d'analyse (déjà repérée et codée), l'ordinateur code automatiquement l'énoncé comme une conjecture. Par exemple :

***Il semble bien** qu'il **n'aurait pas** voulu pour tout l'or du monde instituer une enquête publique.*

Dans les autres cas (un verbe au conditionnel mais sans expression d'analyse), le codeur doit déterminer s'il s'agit ou non d'une conjecture. Par exemple :

*Dans le domaine économique, le discours du Trône d'aujourd'hui **devrait** en rester au stade des généralités.*

### **Étape 8: Prédiction : Verbe au présent.**

Ayant établi une liste de verbes ou d'expressions qui, sur le plan sémantique, dénotent l'idée du futur (*il va faire, il est en train de, il s'apprête à ...*), nous pouvons repérer automatiquement les cas de prédictions faites au présent. Le codeur vérifie que les cas repérés correspondent bien à la forme de prédiction recherchée. Par exemple :

*Le chemin qui **reste à parcourir** au premier ministre est encore long.*

### **Étape 9: Prédiction : Verbe au futur**

L'ordinateur repère tous les verbes au futur qui n'ont pas été codés aux étapes précédentes. Lorsque le verbe au futur s'accompagne d'une expression d'analyse (déjà repérée et codée) l'ordinateur code automatiquement l'énoncé comme une prédiction. Dans les autres cas, il revient au codeur de déterminer si les énoncés repérés correspondent bien à des prédictions ( il pourrait en effet s'agir de futurs institutionnels) .

\*\*\*

Les procédés analytiques dont il a été question dans cette section sont loin d'épuiser toutes les possibilités. En réalité, le journaliste peut manifester des intentions analytiques autrement que par les expressions d'analyse, les attributions d'états psychologiques, la prospective ou l'emploi des connecteurs de renforcement ou d'opposition. La méthode proposée ici pourrait sans doute être complétée et raffinée par l'ajout d'autres indicateurs correspondant à d'autres procédés analytiques. Cependant, notre objectif n'est pas de dresser un inventaire exhaustif des procédés analytiques dont le journaliste est susceptible de se servir dans un texte de nouvelle. L'objectif est plutôt de proposer une batterie d'indicateurs qui recouvrent le concept d'analyse journalistique de manière suffisamment large et qui en saisissent les principales dimensions, de façon à établir une mesure du caractère analytique – et donc subjectif - du propos du journaliste.

#### **4. La mise en scène du journaliste et l'appel au lecteur**

Le locuteur peut se mettre en scène dans son énoncé par le recours à des marques linguistiques formelles et univoques. Le point d'exclamation, par exemple, constitue, comme nous l'avons vu, une marque de ce genre car il met en scène dans l'énoncé le locuteur lui-même en train de s'exclamer. Il arrive aussi que la mise en scène du locuteur se combine à un appel au lecteur. Nous avons vu que le point d'exclamation s'emploie dans un contexte dans lequel le récepteur doit être en mesure de saisir la nature et les motifs de l'exclamation; il met en scène le locuteur qui s'exclame, mais aussi un allocataire qui saisit en quoi il y a matière à s'exclamer.

Le discours journalistique s'affiche en tant que communication intersubjective à chaque fois que le récepteur est sollicité ou interpellé directement dans l'énonciation. Cette interpellation, qui ne peut être le fait que d'un sujet, est aussi, en effet, une reconnaissance de la qualité de sujet du lecteur en même temps qu'une invitation à participer à la communication. Elle peut prendre plusieurs formes : les points d'exclamation, d'interrogation et de suspension, l'humour en « clins d'oeil », les pronoms et les adjectifs possessifs à la deuxième et troisième personnes du pluriel (nous, vous), le mode impératif, les appels à la compétence du lecteur. Nous allons examiner ces formes plus précisément.

##### **4.1 Les points d'exclamation, d'interrogation et de suspension**

Les points de suspension et d'interrogation ont des effets assez similaires à ceux des points d'exclamation dont nous avons déjà parlé. Ce sont des indicateurs forts de la présence du journaliste dans son énoncé car ils dénotent un état psychologique particulier (d'incertitude, d'étonnement, de perplexité, d'excitation, etc.) du locuteur face à l'objet de son discours. Et c'est précisément en raison de cette fonction dans le discours que les points d'exclamation, d'interrogation et de suspension sont relativement rares dans les textes de nouvelles.

Parmi les actes de discours marquant la subjectivité (c'est-à-dire, en définitive, tous les actes de discours répertoriés par la théorie des actes de discours, exception faite de l'assertion), l'interrogation est peut-être la forme la plus susceptible d'apparaître dans un texte de nouvelle. Dans un article de nouvelle, un énoncé à la forme interrogative peut faire l'objet de deux interprétations : soit que le journaliste semble s'interroger lui-même, auquel cas l'énoncé est résolument subjectif car il nous projette littéralement dans l'esprit de celui qui s'interroge; soit que la question semble s'adresser au lecteur, auquel cas l'énoncé accentue la fonction relationnelle ou intersubjective du discours. Quoi qu'il en soit, en aucun cas, un énoncé à la forme interrogative ne peut être dit « objectif ».

Les points de suspension introduisent un effet de subjectivité qui se rapproche de celui qui est induit par l'exclamation. La suspension est une

invitation à compléter l'énoncé, le récepteur étant censé comprendre pourquoi il n'est pas utile, nécessaire ou convenable que le locuteur complète sa pensée. L'invitation adressée au récepteur par le locuteur, bien que subtile, n'en est pas moins directe et explicite. Elle fait appel directement à la « compétence » du lecteur et à sa connivence : elle signifie, en clair, que « *entre vous et moi, cela va sans dire* ». Le recours aux points de suspension est totalement incompatible avec un énoncé objectif qui prétendrait donner priorité à l'objet; au contraire, il accorde une telle primauté aux sujets (le locuteur et le récepteur) que la proposition sur l'état de chose n'a même pas à être explicitée, et qu'il n'est pas non plus nécessaire de préciser pourquoi.

#### **4.2 L'humour**

Les points de suspension sont proches aussi des manifestations d'humour, et leur sont souvent associés, car c'est souvent par la suspension que le journaliste signale son intention badine. L'humour est aussi une forme d'interpellation qui fait appel à la connivence, cette connivence qui est requise pour saisir l'effet drôle. L'objet de la nouvelle devient prétexte à des échanges de « clins d'œil » entre le locuteur et les récepteurs « désignés » (ceux aptes à saisir l'effet drôle). La métaphore, l'humour, l'ironie sont des indicateurs forts de subjectivité car les opérations de codage/décodage que requièrent ces formes d'humour imposent des conditions préparatoires particulières qui induisent une « subjectivation » de l'énoncé, c'est-à-dire une « présence » implicite à la fois du locuteur et du récepteur. Il y a en outre, dans l'humour, une condition préparatoire supplémentaire: une certaine vision du monde qui fait que l'on accepte le jeu aux frontières des genres et que l'on traite sur le ton humoristique de sujets qui ne sont pas intrinsèquement drôles.

Toutes les formes d'humour susceptibles d'apparaître dans un texte de nouvelle, et surtout dans les titres (Truffet, 1991), ne se prêtent pas aussi facilement à un repérage systématique sur un grand échantillon. Pour que le codeur puisse repérer et coder les traits d'humour, encore faut-il qu'il saisisse lui-même l'effet drôle, ce qui risque de ne pas se produire s'il analyse des textes qui appartiennent à une époque ou à un contexte culturel différents du sien. C'est le cas notamment lorsque l'effet drôle tient à des allusions à des expressions à la mode (*Génération X*) ou au titre d'œuvres populaires (*J'aurais voulu être... un vétérinaire* ou *Dur, dur d'être ministre des finances*). Bien que cette forme d'humour soit relativement fréquente dans les médias d'aujourd'hui, elle peut s'avérer difficile à opérationnaliser dans une étude à caractère historique. Dans ces conditions, on privilégiera les formes d'humour qui laissent des traces linguistiques manifestes (comme les différentes formes du jeu de mots).

### 4.3 Les deuxième et troisième personnes

La mise en scène du locuteur et l'appel au lecteur peut aussi se réaliser par les pronoms personnels et les adjectifs possessifs à la première et deuxième personnes (généralement du pluriel, très rarement au singulier<sup>29</sup>). Il faut distinguer ici plusieurs cas de figure:

a) **Les pronoms et adjectifs à la deuxième personne** (généralement au pluriel: *vous, vos, votre, vôtre*, etc.), qu'ils soient au singulier ou au pluriel, mettent en scène le destinataire/lecteur (individuellement ou collectivement) dans une adresse directe du journaliste au lecteur. La deuxième personne rend manifeste l'idée d'une intersubjectivité et d'une communication avec le lecteur.

b) **Les pronoms personnels et les adjectifs possessifs à la première personne du pluriel** (*nous, nos, notre, nôtre*, etc.) dont le référent inclut le public constitué des lecteurs et le journaliste lui-même (ou le journal) placent celui-ci dans le même ensemble et la même perspective que les lecteurs auxquels il s'adresse (*nous citoyens, nous contribuables, nous consommateurs*), accentuant du coup ce qu'il a en commun avec eux. La première personne du pluriel combine donc à la fois un effet de subjectivité (parce que le journaliste est présent dans le *nous*) et un effet de communication et, plus encore, un effet de communion; il y a ici, non seulement une mise en relation du journaliste et du lecteur, mais l'intégration des deux dans une même communauté (politique, économique, sociale, culturelle, etc.).

Dans ce type de déictique, le *on* se substitue parfois au *nous* et doit alors être traité comme tel. Par exemple, *on sait que...* peut signifier *nous savons que...* Il faut souligner cependant que le *on* est parfois difficile à interpréter puisqu'il peut être inclusif (et signifier *nous*) ou exclusif (le *on* indéfini), sans que le sens de l'énoncé ou le contexte ne permette toujours de trancher. Par exemple:

*Tout indique d'autre part que la question du  
financement du projet sera moins ardue qu'on  
pouvait le penser.*

Dans cette phrase, le *on* peut être aussi bien inclusif (le journaliste faisant partie du collectif désigné par *on*) qu'exclusif (le *on* est alors indéfini et désigne ceux qui pensaient que...). En général cependant, le co-texte de

---

<sup>29</sup> La première personne du singulier (*je, me, moi, mon ma mien*, etc.) est un marqueur «pur» de subjectivité et un cas extrême de mise en scène (*Je précise que... A mon avis...*). C'est précisément pour cette raison que leur présence dans les textes de nouvelles ne peut être qu'exceptionnelle, du moins dans le contexte nord-américain.



l'énoncé donne des indications permettant de trancher en faveur de l'une ou l'autre interprétation.

c) **Les pronoms à la première personne du pluriel dont le référent est le journaliste lui-même** (lorsque le *nous* protocolaire se substitue au *je*) **ou la presse en général** ont pour effet de faire figurer le locuteur dans son énoncé: (*nous avons appris que... soulignons que...*)

En général, ce cas de figure se distingue facilement du cas précédent en ce que l'action dont le *nous* est le sujet ne peut être réalisée que par le journaliste (ou la presse); c'est le journaliste qui *a appris que* ou qui *souligne que*<sup>30</sup>.

d) **Le mode impératif**, généralement au pluriel (*Faites le calcul. Rappelez-vous que...*), établit un rapport direct entre le journaliste/locuteur et le lecteur, comme dans le premier cas de figure. Il convient cependant de le distinguer car ce rapport est défini sous le mode impératif du commandement et de l'ordre. Ainsi, non seulement y a-t-il subjectivité et inter-subjectivité, mais le mode impératif à la deuxième personne suppose, comme condition préalable, qu'il y ait entre le journaliste (ou le journal) et son lecteur un rapport (soit d'autorité, d'inégalité ou de familiarité) qui autorise le journaliste à s'adresser au lecteur sur le mode impératif. Les cas de ce genre sont relativement rares dans les textes de nouvelle, mais s'avèrent très significatifs en ce qu'ils constituent un puissant indicateur d'intersubjectivité.

#### 4.4 L'appel à la compétence du lecteur

La théorie des actes de discours pose que l'accomplissement d'un acte de discours requiert certaines conditions préparatoires. Ainsi, certains assertifs ont comme conditions préparatoires des états particuliers soit du locuteur, soit du récepteur, soit des deux. L'accomplissement de tels actes, en vertu des conditions préparatoires qui les rendent possibles, ont pour effet d'introduire dans l'énoncé une référence implicite au locuteur ou au récepteur.

Soit l'énoncé suivant: *Il faut rappeler que le premier ministre a déjà dit qu'il refuserait cette proposition.* Le journaliste signifie *Je vous rappelle que...*, mais la tradition du journalisme nord-américain lui interdit d'adopter une formulation aussi subjective et «dialogique». Il n'en demeure pas moins que le fait de rappeler quelque chose à quelqu'un suppose une condition préparatoire qui, implicitement, fait entrer le locuteur et le récepteur dans l'équation. L'énoncé suppose en effet que le locuteur a évalué l'état des

<sup>30</sup> Comme dans le cas précédent, le *on* peut signifier *nous*.

connaissances passées et présentes du lecteur, qu'il a retenu de cette évaluation que le lecteur a vraisemblablement déjà su que le premier ministre a dit cela, mais qu'il l'a vraisemblablement oublié, d'où la nécessité de le lui rappeler. Ces références à l'état passé et présent du récepteur ont pour effet d'introduire implicitement dans le texte la présence à la fois du lecteur (par une évaluation de l'état de ses connaissances) et du locuteur (qui est l'agent qui procède à cette évaluation). Si le journaliste écrit simplement: *Le ministre a déjà dit que...*, il se limite à donner une information qu'il présume inconnue des lecteurs. Cette présomption est bel et bien une condition préparatoire relative à l'état du récepteur; mais elle n'a pas pour effet de poser la présence du locuteur dans son énoncé dans la mesure où celui-ci ne fait que se conformer au contrat de communication institutionnellement établi et en vertu duquel la fonction du texte journalistique est de livrer des «nouvelles», c'est-à-dire des informations qui, par définition, sont inconnues des lecteurs.

Considérons un autre procédé qui, bien qu'il soit de nature différente, produit sensiblement le même effet. Soit l'amorce suivante :

*C'était couru d'avance: le présence du ministre Parizeau à la réunion des premiers ministres provinciaux a provoqué des étincelles.*

Notons d'abord qu'il s'agit d'une anti-nouvelle: on pouvait connaître l'événement avant même qu'il se produise, puisque « c'était couru d'avance ». Mais pour que le lecteur comprenne ce que signifie le *c'était couru d'avance*, il faut qu'il connaisse le contexte politique du moment. L'énoncé n'a de sens qu'en vertu de cette condition préparatoire. Or, celle-ci rend manifeste l'évaluation par le journaliste de l'état des connaissances du lecteur. Plus encore, par cette formulation, le lecteur sait que le journaliste sait qu'il sait... Le lecteur qui ne saisit pas le sens de l'énoncé devra conclure que celui-ci ne s'adresse pas à lui: l'énonciation circonscrit en effet le lectorat à qui s'adresse le locuteur. Cet effet de mise en présence et de connivence du locuteur et du récepteur est renforcé par le recours à une formulation métaphorique (la course, les étincelles) qui fait appel à un langage de niveau légèrement familier. Elle est renforcée aussi par une certaine audace du procédé qui présume du seuil de tolérance du lecteur; car, après tout, un titre ou une amorce de ce genre dévie de la tradition journalistique nord-américaine.

Pour ces raisons, tout énoncé allusif constitue un appel au lecteur. En effet :

*L'allusion exige: 1) que l'auditeur soit déjà en possession de l'information en question, 2) que le locuteur le sache. Elle suppose donc, et introduit, entre les personnages du dialogue, une sorte de complicité, étrangère à la formulation explicite. Pourquoi les procédés*

*allusifs que comporte la langue auraient-ils pour fonction essentielle l'économie, et pour conséquence accidentelle seulement de rendre possible toute une stratégie intersubjective? (...) Si l'on définit la signification d'un énoncé non seulement par son contenu informatif, mais aussi par le type de relations que son emploi introduit entre les interlocuteurs, il est difficile de considérer les allusions d'un énoncé à la situation comme de simples techniques d'économie. (Ducrot et Todorov, 1972, p. 421)*

Sans doute, dans le cas de la presse, le principe d'économie pèse lourd, mais comme le discours de presse impose aussi des exigences quant au caractère informatif des énoncés, la présence d'allusions ne saurait s'expliquer par le seul souci de faire court.

## **Conclusion**

La pertinence d'une méthode et la validité des indicateurs d'un concept ne s'évaluent qu'en regard d'une problématique de recherche particulière. Aussi, comme nous l'avons dit, nos propositions méthodologiques relatives à l'objectivité/subjectivité des textes de presse ne présentent qu'un intérêt limité si on cherche à mesurer des biais partisans ou idéologiques dans la couverture médiatique des affaires politiques ou encore à juger des articles selon de neutralité, d'équité ou d'équilibre des points de vue. Les indicateurs de subjectivité dont nous avons discuté ne permettent pas non plus de conclure que tel texte est plus subjectif que tel autre, si on entend par là que ce texte comporte plus de jugements de valeur qu'un autre texte. Ils permettent plutôt de dire que dans tel texte, le locuteur s'affiche davantage comme sujet que dans tel autre texte.

Et encore, cette conclusion ne serait pas fondée sur un repérage exhaustif de toutes les marques de subjectivité susceptibles d'apparaître dans le discours. Nous avons en effet accepté comme contraintes que ce repérage devait pouvoir être réalisé sur un grand nombre de textes et se prêter, le plus possible, à des procédures automatiques.

L'hypothèse qui, ici, justifie cette mesure de l'objectivité/subjectivité pose que la nature et le degré d'engagement ou de présence du journaliste dans son énonciation varient selon les époques et qu'il y a là une manifestation concrète de ce que nous avons appelé ailleurs des «paradigmes journalistiques». Les modalités d'inscription de l'objectivité/subjectivité dans les textes journalistiques correspondent à des stratégies professionnelles des journalistes qui, selon les époques, les contextes politico-culturels, les types de médias, les genres journalistiques, les domaines de couverture, etc., sont susceptibles de faire varier les dosages d'objectivité et de subjectivité dans le discours de presse. L'étude de ces dosages permet, sous cette dimension, de caractériser et de comparer divers types de discours de presse (selon des distinctions diverses: discours de la presse écrite / télévisée / radiophonique; discours d'information / d'opinion / d'explication/ de commentaire; presse politique / culturelle / sportive; etc.) et d'en suivre les transformations.

### **Références bibliographiques**

ALMEIDA, E. P., (1992), « A category system for the analysis of factuality in newspaper discourse », *Text*, 12 :2, p.233-262.

AUTHIER, J., (1982), « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours ». *DRLAV*, no 26, p.91-151.

AUTHIER, J., (1978), « Les formes du discours rapporté. Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitements proposés », *DRLAV*, no 17, p.1-87.

BAKHTINE, M., (1977) *Le marxisme et la philosophie du langage. Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*. Paris: Éditions de Minuit, 1977 (édition originale, 1929).

BENVENISTE, E., (1970), « L'appareil formel de l'énonciation », *Langages*, no 17, p.12-18.

BOUGNOUX, D. (1995), *La communication contre l'information*. Paris, Hachette

CHARRON, J., (1994), *La production de l'actualité*. Montréal : Boréal.

CHARRON, J et J. de BONVILLE, (1996a), «Journalismes en mutation. Perspectives de recherche et orientations méthodologiques». *Communications*, 17:2, p.15-49.

CHARRON, J et J. de BONVILLE, (1996b), «Le paradigme du journalisme de communication : essai de définition » *Communication*, 17:2, p. 51-97.

COULOMB-GULLY, M. (1995), *Les informations télévisées*. Paris, Presses universitaires de France.

DAHLGREN, P., (1985), « Beyond information: TV news as a cultural discourse », dans L. Furhoff and P. Hemanus, (eds.) *New Direction in Journalism Research*. Stockholm, Journalisthögskolan i Stockholm Skriftserie, n° 4 : 80-95

DARDE, J.-N., (1988), « Discours rapporté - discours de l'information: l'enjeu de la vérité ». *La presse. Produit, production, réception*. Paris: Didier Érudition, p. 93-111.

DUCROT, O. et T. TODOROV (1972), *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris: Seuil, 1972.

FAIRCLOUGH, N., (1995), *Media Discourse*. Londres, New York: Edward Arnold.

FAIRCLOUGH, N., (1992), *Discours and Social Change*. Londres : Polity Press.

FAIRCLOUGH, N., (1988), « Discours representation in media discourse », *Sociolinguistics*, vol 17, pp.125-139.

FALL, K. et F. El MANKOUCH, (1996), *Quelques stratégies énonciatives, argumentatives et notionnelles dans des discours rapportés de la presse écrite*. Ste-Foy: Presses de l'Université du Québec.

FORGET, D., (1980), *Analyse sémantique et pragmatique du discours rapporté*. Thèse. Ottawa : Bibliothèque nationale du Canada.

GAUTHIER, G., (1991), « La mise en cause de l'objectivité journalistique », *Communication*, 12 :2, p.85-115.

GAUTHIER, G., (1989), « Contribution à l'analyse pragmatique du discours massmédiatique », *Communication*, 10 :1, p.13-60.

HACKETT, R. A., (1984), « Decline of a paradigm? Biais and objectivity in news media studies », *Critical Studies in Mass Communication* 1:3, pp.229-259.

HALLIDAY, M. A. K., (1978), *Language as social semiotic*. Londres : Longman.

KERBRAT-ORECCHIONI, C., (1986), *L'implicite*. Paris : Armand Colin.

KERBRAT-ORECCHIONI, C., (1980), *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*. Paris : Armand Colin.

LAVOINNE, Y. (1991), « Le journaliste saisi par la communication », *Histoire et médias. Journalisme et journalistes français, 1950-1990*. Paris, Albin Michel : 161-173.

PADIOLEAU, J. G., 1976, « Systèmes d'interaction et rhétoriques journalistiques », *Sociologie du travail*, 18 :3, p.265-282.

TRUFFET, M. (1991), « La rhétorique de la désinvolture : de quelques titres à la mode ». dans M. Martin (dir.), *Histoire et médias. Journalisme et journalistes français, 1950-1990*. Paris, Albin Michel : 43-49.

VINCENT, D. et S. DUBOIS (1997), *Le discours rapporté au quotidien*. Québec : Nuit Blanche Éditeur.

WAUGH, L. R., (1995), «Reported speech in journalistic discourse: The relation of function and text», *Text*, 15:1, p.129-173

WESTERSTAHL, J. (1983), « Objective news reporting: general premises », in *Communication Research*, 10:3:403-424.

ZELIZER, B.,(1995), «Text, Talk, and Journalistic Quoting Practices», *The Communication Review* 1 (1), pp.33-51.

## **Table des matières**

### **Introduction 1**

#### **1. Subjectivité énonciative et discours de presse 6**

1.1 Énonciation et subjectivité 6

1.2 Subjectivité et énonciation 9

#### **2. Le discours rapporté 13**

2.1 Subjectivité et discours rapporté 13

2.2 L'ambiguïté de l'attribution du discours rapporté 18

2.3 Le discours direct 24

2.4 Le discours indirect et le discours nominalisé 26

2.5 Les règles de repérage du discours indirect et du discours nominalisé 28

2.6 Les locutions introductives 33

#### **3. Les procédés analytiques 36**

3.1 Les types de procédés analytiques 36

3.2 Les expressions d'analyse : définition de la catégorie 38

3.3 Le repérage des expressions d'analyse 41

3.4 Les attributions d'état psychologique : définition de la catégorie 46

3.5 Le repérage des attributions d'état psychologique 47

3.6 Les connecteurs logiques : définition de la catégorie 48

3.7 La prospective : définition de la catégorie 51

3.8 Le repérage des prospectives 54

#### **4. La mise en scène du journaliste et l'appel au récepteur 58**

4.1 Les points d'exclamation, d'interrogation et de suspension 58

4.2 L'humour 59

4.3 Les deuxième et troisième personnes 60

4.4 L'appel à la compétence du lecteur 61

### **Conclusion 64**

### **Références bibliographiques 65**

DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES

Énonciation journalistique et subjectivité: les marques du changement / par Jean Charron – Loïc Jacob - Québec : Université Laval, Département d'information et de communication, 1999. - 75p.; 30 cm. - (Les Études de communication publique, ISSN 1183-5079; cahier no 14). - ISBN 2-921383-16-0 : 20,00 \$ (institutions), 10,00 \$ (individus).

AUTEURS

Jean Charron Loïc Jacob  
Université Laval, Département d'information et de communication  
Québec, G1K 7P4

RÉSUMÉ

Cette monographie présente une méthode de mesure de la subjectivité énonciative dans des textes de nouvelles. La méthode a recours à des indicateurs linguistiques et des procédures de repérage susceptibles d'être appliqués sur un vaste corpus d'articles.

La première partie de la monographie expose sommairement une problématique de l'énonciation journalistique et souligne la pertinence d'analyser, sous cet angle, l'objectivité/subjectivité du discours de presse. La deuxième partie porte sur la subjectivité telle qu'elle peut se manifester dans la manière dont le journaliste, par les différentes formes du discours rapporté, traite le discours d'autrui. La troisième partie porte sur certaines manifestations de subjectivité que l'on peut repérer dans la composante analytique du discours de presse. La quatrième partie traite de la subjectivité induite par certaines formes de mise en scène du journaliste dans son propre discours ainsi que par les appels au lecteur.

INDEXATION :

Journalisme; écriture de presse; objectivité; subjectivité; discours rapporté; analyse de contenu; analyse de discours; rhétorique journalistique.



LES ÉTUDES DE COMMUNICATION PUBLIQUE ISSN 1183-5079  
Département d'information et de communication  
Université Laval, Québec

Cahier no 3

*Communication publique et gestion de l'image dans le secteur de l'enseignement collégial/* par Linda Chartrand-Godbout (34 p.)  
ISBN 2-921383-02-0: 15,00 \$ (institutions), 7,50 \$ (individus)

Cahier no 4

*L'affaire Leclerc: une analyse de contenu des énoncés évaluatifs/* par Madeleine Côté (41 p.)  
ISBN 2-921383-03-9: 15,00 \$ (institutions), 7,50 \$ (individus)

Cahier no 5

*L'argumentation interprétative du quotidien Le Devoir sur la crise d'Octobre 70/* par Gilles Gauthier (25 p.)  
ISBN 2-921383-04-7: 15,00 \$ (institutions), 7,50 \$ (individus)

Cahier no 6

*Violence et effet d'incubation de la télévision : la thèse de la cultivation analysis/* par André Gosselin (69 p.)  
ISBN 2-921383-05-5: 20,00 \$ (institutions), 10,00 \$ (individus)

Cahier no 7

*Journalisme, communication publique et société : Actes du colloque Louvain-Laval (novembre 1992)* (103 p.)  
ISBN 2-921383-00-4: 15,00 \$ (institutions), 7,50 \$ (individus)

Cahier no 8

*Média et violence : dimensions micro-macro des modèles d'explication/* par André Gosselin (45 p.)  
ISBN 2-921383-07-1: 15,00 \$ (institutions), 7,50 \$ (individus)

Cahier no 9

*Les débats politiques télévisés : Propositions d'analyse/* par Gilles Gauthier (35 p.)  
ISBN 2-921383-08-: 15,00 \$ (institutions), 7,50 \$ (individus)

Cahier no 10

*L'éthique de la communication politique: un bilan de la recherche/* par Gilles Gauthier (32 p.)  
ISBN 2-921383-10-1: 15,00 \$ (institutions), 7,50\$ (individus)

Cahier no 11

*La publicité électorale/* par André Gosselin (24 p.)  
ISBN-2-921383-11-x: 15.00\$ (institutions), 7,50\$ (individus)

Cahier no 12

*Comment fonder sur l'argumentation une éthique de la communication politique : le cas de la publicité négative en Amérique du Nord/* par Gilles Gauthier (24 p.)

ISBN-2-921383-12-8: 15.00\$ (institutions), 7,50\$ (individus)

Cahier no 13

*La publicité électorale/* par Michel Beauchamp (24 p.)

ISBN-2-921383-14-4: 15.00\$ (institutions), 7,50\$ (individus)

Cahier no 14

*Énonciation journalistique et subjectivité : les marques du changement/* par Jean Charron et Loïc Jacob(73 p.)

ISBN-2-921383-16-0: 20.00\$ (institutions), 10.00\$ (individus)

---

Distribution  
Département d'information et communication  
Local 5628, Pavillon Louis-Jacques-Casault  
Université Laval  
Québec, G1K 7P4  
Tél. 656-2131 ext. 2963  
Télécopieur 656-7807